

Berne, le 18.09.2020

Rapport sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération en 2019 (armasuisse, OFROU, OFCL et CVC)

Impressum

Date de création:	18.09.2020
Auteur:	Secrétariat de la CA
Nombre de pages:	75

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	3
2	Services d'achat centraux	3
3	Aspects fondamentaux des marchés publics	5
3.1	À quoi servent les acquisitions des services d'achat centraux et sur quoi portent-elles?	5
3.2	Quelles bases juridiques les services d'achat centraux doivent-ils prendre en considération pour les marchés publics?	6
3.3	Quels sont les principes fondamentaux du droit des marchés publics?	7
3.4	Quels outils de travail utilisent les services d'achat centraux pour les marchés publics?	8
4	Foires aux questions (FAQ)	10
4.1	Quelles sont les procédures d'adjudication existantes?	10
4.2	Pourquoi les marchés ne sont-ils pas tous adjugés de manière concurrentielle?	12
4.3	Quelles mesures prennent les services d'achat centraux pour prévenir la corruption?	14
4.4	Comment les services d'achat centraux évaluent-ils les différentes offres?	14
4.5	Les services d'achat centraux utilisent-ils une grille concrète pour évaluer le rapport technique / l'analyse des tâches d'une offre? Dans l'affirmative, à quoi ressemble cette grille et qui la définit à quel moment?	15
4.6	Comment les spécificités régionales peuvent-elles être prises en compte lors de l'évaluation des offres?	15
4.7	L'établissement des offres doit répondre à des prescriptions garantissant leur comparabilité. Cela ne freine-t-il pas l'innovation?	15
4.8	Comment la Confédération gère-t-elle les sous-enchères (dumping)?	16
4.9	Comment les nouvelles entreprises peuvent-elles obtenir un marché si les services d'achat centraux pondèrent aussi fortement le critère des références?	16
4.10	Les soumissionnaires qui n'obtiennent pas le marché savent-ils comment leur offre a été évaluée?	17
4.11	De quels moyens juridiques disposent les soumissionnaires qui sont en désaccord avec les décisions des services d'achat centraux? Doivent-ils s'attendre à être désavantagés lors de futurs appels d'offres s'ils recourent contre une décision des services d'achat centraux?	17
4.12	Comment les services d'achat centraux traitent-ils le thème de la durabilité dans les marchés publics?	17
4.13	Pourquoi les services d'achat centraux ne communiquent-ils pas le contenu des offres (concurrentes)?	19
4.14	Comment s'assurer que les acquéreurs de la Confédération ont un savoir-faire suffisant?	19
5.	Statistiques des acquisitions effectuées par les services d'achat centraux en 2019 .	21
5.1	Aperçu des acquisitions réalisées en 2019 par catégorie	22
5.2	Aperçu des achats réalisés en 2019 par type de procédure	26
5.3	Aperçu des achats réalisés en 2019 par volume des contrats	29
5.4	Nombre de partenaires contractuels figurant dans le système de fournisseurs de l'administration fédérale avec lesquels des contrats ont été conclus en 2019	32
5.5	Contrats et commandes conclus en 2019 par canton et à l'étranger en millions de francs (siège du partenaire contractuel)	36
5.6	Les trois plus importants marchés / adjudications en 2019	41
5.7	Adjudications de gré à gré en 2019	46

1 Introduction

Le présent rapport donne des informations sur les marchés publics passés en 2019 par l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral des routes (OFROU), l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et la Centrale des voyages de la Confédération (CVC). Ce deuxième rapport annuel élaboré, en commun par les services d'achat centraux de la Confédération, répertorie non seulement les achats de biens et de services, mais également les prestations de construction de ces différents services d'achat.

Le rapport comprend trois parties: la première (chap. 2 et 3) établit le contexte; la deuxième partie (chap. 4) répond aux questions les plus fréquentes, tandis que la troisième (chap. 5) rassemble surtout des statistiques.

Ce rapport répond à une recommandation du 12 décembre 2017 de la Délégation des finances des Chambres fédérales. La Conférence des achats de la Confédération (CA), dans sa fonction d'organe stratégique de l'administration fédérale pour les acquisitions de biens et de services, a coordonné le présent rapport annuel.

Le Conseil national et le Conseil des États ont adopté la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) le 21 juin 2019. Dans le même temps, le Parlement a approuvé la version révisée de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les marchés publics (AMP 2012). Les deux actes révisés entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021. La nouvelle législation apportera plusieurs nouveautés dans le domaine des marchés publics de la Confédération, accordant une attention particulière à la promotion d'une concurrence axée sur la qualité et au développement durable. Il est important de noter que le présent rapport a été établi selon la LMP en vigueur.

2 Services d'achat centraux

En 2007, l'administration fédérale a centralisé ses achats de biens et de services, regroupant leur volume afin d'obtenir des conditions d'acquisition optimales. À la suite de cette centralisation, le nombre de services d'achat a été réduit, passant de plus de 40 à quatre. En vertu de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP), les services d'achat centraux de la Confédération sont les suivants:

- l'Office fédéral de l'armement (armasuisse)
- l'Office fédéral des routes (OFROU)
- l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)
- la Centrale des voyages de la Confédération (CVC)

Office fédéral de l'armement (armasuisse)

Relèvent de la compétence d'armasuisse les acquisitions destinées à l'armée suisse, à la Confédération et à d'autres clients.

armasuisse Immobilier, le centre de compétences immobilières du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), assume la gérance intégrale des 24 000 hectares de terrain et des quelque 8000 bâtiments et ouvrages du DDPS. Son vaste portefeuille comprend la couverture des besoins actuels et la planification des besoins futurs de la clientèle, la gestion des immeubles affectés à un usage militaire, la réalisation de nouvelles constructions et de transformations, ainsi que la vente et la liquidation des infrastructures qui ne sont plus nécessaires.

En outre, armasuisse est responsable des systèmes de conduite et de reconnaissance, des systèmes terrestres et aéronautiques ainsi que de l'exploitation et de l'entretien de tous ces dispositifs. Le programme annuel d'armement sert à garantir le renouvellement technique de l'armée à moyen et à long terme. L'office est également chargé de la vente et de la liquidation de systèmes et de matériel de l'armée.

Office fédéral des routes (OFROU)

L'OFROU est l'autorité suisse compétente pour la mobilité individuelle et les infrastructures routières d'importance nationale.

Il assume, d'une part, des tâches stratégiques et législatives et, d'autre part, la responsabilité opérationnelle directe du développement, de l'entretien, de l'exploitation et de la gestion du trafic des routes nationales, le principal objectif étant de garantir la capacité du réseau des routes nationales et de celui des routes principales.

Les tâches stratégiques de l'office dans le domaine des réseaux routiers comprennent, entre autres, la planification à long terme et la gestion du trafic. Elles englobent également la recherche en matière de routes et la prise en considération des dernières découvertes scientifiques lors de l'élaboration de normes. En outre, l'OFROU s'occupe de la mobilité douce.

Les principales tâches liées à l'infrastructure routière sont l'entretien, la construction et l'aménagement des routes nationales ainsi que l'exploitation du réseau.

L'office est chargé d'autres aspects de la circulation routière et des exigences techniques posées aux véhicules.

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

D'une part, l'OFCL veille à héberger l'administration fédérale civile, le but étant d'abriter le plus grand nombre possible d'unités administratives dans des bâtiments dont la Confédération est propriétaire. Le parc immobilier de cette dernière comprend non seulement les bâtiments administratifs proprement dits, les infrastructures douanières, les ambassades et les musées, mais également des ouvrages tels que des stations de mesure.

D'autre part, l'OFCL acquiert, stocke et diffuse les instruments de travail du personnel fédéral tels que l'informatique, le mobilier, les fournitures de bureau et la bureautique. Il assume également la production des publications fédérales et des recueils de lois, que les particuliers peuvent se procurer. Les tâches de l'OFCL englobent aussi les prestations de reprographie pour l'administration fédérale et la personnalisation du passeport suisse.

Par ailleurs, les secrétariats respectifs de la CA, de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) ainsi que de la Commission fédérale des produits de construction (Copco) sont rattachés à l'OFCL.

Centrale des voyages de la Confédération (CVC)

La CVC est le centre de compétences de la Confédération et de ses employés en matière de voyages de service. Elle fait office d'agence de voyages et fournit à ce titre des prestations concernant l'achat (pas en tant que service d'achat au sens propre, mais en qualité de prestataire satisfaisant aux souhaits des voyageurs), la réservation et l'émission de documents de voyage ainsi que la gestion des voyages de la Confédération. La CVC réserve et organise des hôtels, des transports publics, des ferry-boats et des voitures de location dans le monde entier. Elle apporte également son soutien pour l'organisation logistique de séminaires et de conférences en Suisse.

Son offre est destinée principalement aux collaborateurs de l'administration fédérale ainsi qu'aux magistrats, aux parlementaires, aux consultants, aux experts, aux institutions proches de l'administration fédérale et aux autres personnes voyageant pour le compte de la Confédération.

3 Aspects fondamentaux des marchés publics

3.1 À quoi servent les acquisitions des services d'achat centraux et sur quoi portent-elles?

En sa qualité de service d'achat central de la Confédération au sens de l'art. 3, let. a, Org-OMP, **armasuisse** achète des prestations de service et de construction et des biens tels que des systèmes technologiques complexes et leurs composants (cf. art. 9, en relation avec l'annexe 1 Org-OMP). Ces produits englobent notamment les denrées alimentaires, le textile, le matériel militaire, les produits médicaux, les services de transport, les biens et services de sport et de détente, les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les armes, les munitions et le matériel de guerre ainsi que les services informatiques correspondants.

Étant donné que le matériel de guerre et la réalisation d'infrastructures de combat et de commandement pour la défense générale et l'armée ne sont pas soumis à l'AMP et relèvent à ce titre de l'une des exceptions mentionnées à l'art. 3, al. 1, let. e, LMP, armasuisse présente un nombre relativement élevé de procédures sur invitation qui dépassent la valeur seuil de l'OMC. Les acquisitions inférieures à cette dernière ne sont pas soumises à l'obligation de publication.

La liste des matériels civils de la défense et de la protection civile (cf. annexe 1 de l'ordonnance sur les marchés publics [OMP]) s'applique exclusivement aux marchés publics d'armasuisse. Ces dispositions spéciales découlent également de l'AMP. Les biens qui ne figurent pas sur cette liste font certes l'objet d'un appel d'offres public (sur simap), mais ne bénéficient d'aucune voie de droit. Les biens explicitement exclus de la liste sont traités de façon analogue aux biens non mentionnés. Les biens exclus de la liste et qui constituent du matériel de guerre sont acquis selon la procédure invitant à soumissionner conformément au chap. 3 de l'OMP, et ces achats ne sont pas non plus assortis de voies de droit.

Enfin, il convient de préciser qu'armasuisse est également chargé des acquisitions relatives à l'entretien des systèmes durables, c'est-à-dire dont la durée d'utilisation peut dépasser 30 ans. On peut citer, à titre d'exemples, les chars de combat (modèle Léopard; acquisition dans le cadre du programme d'armement 1987) ou les avions de combat (par ex. F-5 Tiger; acquisition dans le cadre du programme d'armement 1976). Eu égard à la complexité technique des systèmes et au manque de connaissances spécifiques nécessaires à leur entretien, armasuisse adjuge un nombre relativement important de marchés selon la procédure de gré à gré. Le choix de ce type de procédure repose en partie sur des considérations liées à la politique de sécurité (cf. art. 3, al. 2, let. a, LMP).

En sa qualité de service d'achat central de la Confédération au sens de l'art. 3, let. a, Org-OMP, l'**OFROU** achète des prestations de service et de construction ainsi que des biens pour assurer la capacité du réseau des routes nationales et pour réaliser les autres tâches de l'office visant à garantir une mobilité sûre et durable sur la route (art. 9, en relation avec l'annexe 1 Org-OMP). Ces tâches comprennent:

- prestations de planification et de conception en génie civil (élaboration des plans pour les projets d'entretien et de construction);
- prestations de service pour le soutien dans le cadre de l'organisation, de l'administration et de la réalisation de projets de construction (appui au maître de l'ouvrage);
- travaux de construction (par ex. pose de revêtements routiers, installation et entretien de parois antibruit, réfection de tunnels et de ponts);
- installation, entretien et exploitation d'installations de détection d'incendie, d'installations de signaux lumineux, de la signalisation, de panneaux indiquant la vitesse, de la signalisation des issues de secours, etc., des équipements d'exploitation et de sécurité (EES);

- technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les parties intégrantes des routes nationales (par ex. accidents de la circulation, registre des véhicules, registre des cartes de tachygraphes);
- prestations dans le cadre de la circulation routière en générale (par ex. recherche, gestion de la qualité, expertises).

Le présent rapport se limite aux marchés publics que l'OFROU a conclus dans le cadre des activités qu'il exécute lui-même. Dans le domaine des routes nationales, certaines tâches importantes sont cependant assumées par des tiers, qui achètent également des prestations à l'extérieur. Dans de tels cas, c'est en général le droit cantonal des marchés publics qui s'applique. L'exploitation des routes nationales, dont la charge a représenté environ 371 millions de francs en 2019, est l'une de ces activités déléguées à des tiers: elle a été confiée aux onze unités territoriales cantonales par l'intermédiaire de conventions sur les prestations. Il faut également mentionner l'achèvement du réseau, pour lequel les cantons assument le rôle de maître d'ouvrage, tandis que la Confédération prend en charge la majorité des coûts. En 2019, la charge correspondante (part de la Confédération) s'est montée à environ 140 millions de francs et était avant tout destinée à des projets dans les cantons du Valais, de Berne et du Jura. Ces acquisitions ne figurent pas dans les statistiques indiquées au chapitre 5.

En sa qualité de service d'achat central de la Confédération au sens de l'art. 3, let. a, Org-OMP, l'**OFCL** achète des biens e, en relation avec l'annexe 1 Org-OMP):

- publications, imprimés, médias électroniques et supports d'information, y compris documents de sécurité et documents d'identité;
- prestations d'agence;
- bureautique, y compris appareils de présentation, appareils multifonctions, imprimantes et accessoires;
- équipements de bureau et d'aménagement des locaux pour l'administration civile;
- matériel de bureau, y compris papier et consommables pour l'informatique;
- services postaux, hors courrier diplomatique;
- technologies de l'information et de la communication (TIC);
- services informatiques et location de services dans le domaine des TIC;
- services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens (selon le domaine de compétence défini);
- construction, exploitation et entretien des bâtiments de l'administration fédérale civile.

En sa qualité de service d'achat central de la Confédération au sens de l'art. 3, let. a, Org-OMP, la **CVC** achète des prestations de service dans les domaines suivants (cf. art. 9, en relation avec l'annexe 1 Org-OMP):

- achat, réservations et émission de documents de voyage ainsi que gestion des voyages de la Confédération;
- réservations d'hôtel dans le monde entier;
- organisation, réservation et fourniture de transports publics, de voitures de location et de ferry-boats;
- soutien dans l'organisation logistique de séminaires et de conférences en Suisse.

3.2 Quelles bases juridiques les services d'achat centraux doivent-ils prendre en considération pour les marchés publics?

Lorsqu'ils passent des marchés publics, les services d'achat centraux sont tenus de respecter les lois nationales et internationales. Transposant dans le droit suisse les dispositions de l'accord sur les marchés publics (AMP), la LMP vise la transparence des procédures, le renforcement de la concurrence, l'utilisation rationnelle des fonds publics et l'égalité de traitement entre les soumissionnaires.

L'OMP est un acte qui contient principalement des dispositions d'exécution de la LMP. Elle réglemente en outre la gestion et l'acquisition des prestations qui ne sont pas assujetties à l'AMP.

L'Org-OMP règle pour sa part les tâches et les compétences relatives aux marchés publics de l'administration fédérale. Elle a pour objet de définir l'organisation de ces derniers au sein de l'administration fédérale.

Les directives de l'OFCL concernant l'harmonisation des procédures d'acquisition s'appuient sur l'Org-OMP. Elles définissent les tâches, les compétences et les responsabilités liées à ces procédures ainsi que les données à saisir et les documents à établir au cours desdites procédures. Ces directives concernent les acquisitions relevant de la compétence centralisée de l'OFCL, les acquisitions décentralisées (acquisitions qui ne relèvent pas de la compétence d'un service d'achat central en vertu de l'annexe 1 Org-OMP) et les acquisitions effectuées dans le cadre d'une délégation accordée par l'OFCL ou la CA (art. 12 ss Org-OMP).

3.3 Quels sont les principes fondamentaux du droit des marchés publics?

Les marchés publics des services d'achat centraux reposent sur les principes suivants:

- transparence
- renforcement de la concurrence
- utilisation rationnelle des fonds publics
- égalité de traitement

Transparence

Les services d'achat centraux accordent beaucoup d'importance à ce que le déroulement des procédures soit compréhensible tant pour les soumissionnaires que pour les instances de contrôle. Le principe de l'appel d'offres public, la communication des critères d'adjudication, les prescriptions en matière de spécifications techniques ainsi que la publication et la justification de la décision d'adjudication contribuent fortement à la transparence des marchés publics. En exposant les processus internes en matière de marchés publics à travers le présent rapport, les services d'achat centraux vont au-delà des exigences minimales de transparence.

Renforcement de la concurrence

Les appels d'offres en procédure ouverte ou sélective et les procédures sur invitation permettent de renforcer la concurrence entre les soumissionnaires, raison pour laquelle les adjudications de gré à gré ne sont réalisées que pour des exceptions dûment justifiées.

Utilisation rationnelle des fonds publics

Conformément à la loi sur les finances de la Confédération (LFC), les services d'achat centraux doivent utiliser leurs fonds de manière économe et efficace. Ils doivent également respecter le droit fédéral des marchés publics. Les prescriptions exigent que le marché soit adjugé au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse économiquement. Celle-ci n'est pas évaluée uniquement en fonction du prix, mais aussi sur la base de différents critères qualitatifs tenant compte des besoins. En tenant compte de ces deux éléments, on s'assure que l'autorité adjudicatrice obtienne la qualité requise à un prix avantageux. Selon le droit en vigueur, le marché est adjugé à l'auteur de l'offre la plus avantageuse sur le plan économique et pas nécessairement à celui qui propose l'offre la moins onéreuse.

Égalité de traitement

Les services d'achat centraux garantissent l'égalité de traitement des soumissionnaires suisses et étrangers pendant toutes les phases de la procédure. Le fait que les soumissionnaires à l'origine de prestations ou d'un savoir-faire essentiels pendant la phase

préparatoire (par ex. dans le cadre de la planification ou de la conception du projet) et disposant donc d'un avantage concurrentiel impossible à éliminer sont exclus de la procédure en question illustre le respect de ce principe. Il ne s'agit pas d'une préimplication si des soumissionnaires ont déjà obtenu des adjudications.

3.4 Quels outils de travail utilisent les services d'achat centraux pour les marchés publics?

La CA, la KBOB et le Centre de compétence des marchés publics de la Confédération (CCMP) mettent à la disposition des services d'achat centraux plusieurs outils de travail sous la forme de modèles, de fiches d'information ou de listes de contrôle¹. En plus de ces outils, les services d'achat centraux ont élaboré d'autres instruments.

armasuisse applique un système intégré de gestion (SIG) qui présente les procédures d'acquisition et énumère les compétences et responsabilités correspondantes. Des modèles de documents d'appel d'offres et de contrats font partie intégrante de ce SIG. Outre ce système, des aides électroniques telles que l'outil de gestion de projet (PM Tool), l'outil de gestion de portefeuille de projets (PPM Tool) et la planification harmonisée des ressources (planification transversale des ressources) soutiennent les projets et les acquisitions, notamment dans le cadre de la collaboration avec le groupe Défense. Ces aides servent à surveiller le bon déroulement des projets.

L'**OFROU** dispose d'un [manuel sur les marchés publics relatifs aux routes nationales](#) pour garantir la transparence à toutes les étapes de la procédure. Celui-ci synthétise sa pratique et garantit une gestion uniforme des acquisitions. Le droit des marchés publics étant en constante mutation du fait des modifications des dispositions afférentes et de la jurisprudence, l'OFROU s'efforce de maintenir à jour ce manuel, qui est actualisé régulièrement. En outre, tous les modèles pour les acquisitions et les contrats sont publiés sur Internet et accessibles au public². Des modèles uniformes ont été conçus pour les projets liés à la construction des routes nationales selon le droit régissant ces dernières (relevé de l'état du réseau, construction, aménagement et entretien). Leur utilisation par les acquéreurs est obligatoire pour garantir une pratique homogène. Les modèles de contrats, de documents d'appel d'offres, de conditions relatives à la procédure d'adjudication et de garanties se trouvent dans le générateur de documents³.

L'**OFCL** publie des aides de travail (modèles, listes de contrôle, fiches techniques et guides) en français, en allemand, en italien et en anglais. Gérées et développées activement, ces aides disponibles pour le public et les employés de la Confédération sont destinées à tous les services intéressés en vue d'une application des prescriptions relatives aux marchés publics qui soit conforme au droit et si possible standardisée ainsi que de l'instauration d'une pratique commune. Les éventuelles modifications ou nouveautés sont communiquées grâce à une lettre d'information. En outre, l'OFCL accroît régulièrement le degré de standardisation de ses documents d'appel d'offres, garantissant ainsi une pratique commune, en plus des échanges avec les services requérants.

La **CVC**, qui fait partie du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), applique les prescriptions générales de la directive du DFAE sur les marchés publics de services, de biens et de constructions, qui régleme les processus internes en matière de marchés publics. En outre, elle met en œuvre les processus d'acquisition correspondants fixés par l'unité de Gestion des processus du DFAE. La **CVC** utilise les modèles mis à disposition par le DFAE et l'OFCL ainsi que les modèles relatifs aux marchés publics et aux contrats lorsqu'ils

¹ Disponibles aux adresses suivantes: www.beschaffung.admin.ch > Informations pour les services demandeurs et www.kbob.admin.ch > Publications > Recommandations > Modèle de contrats > Documents nécessaires pendant toute la durée de la procédure d'appel d'offres / contrats-type

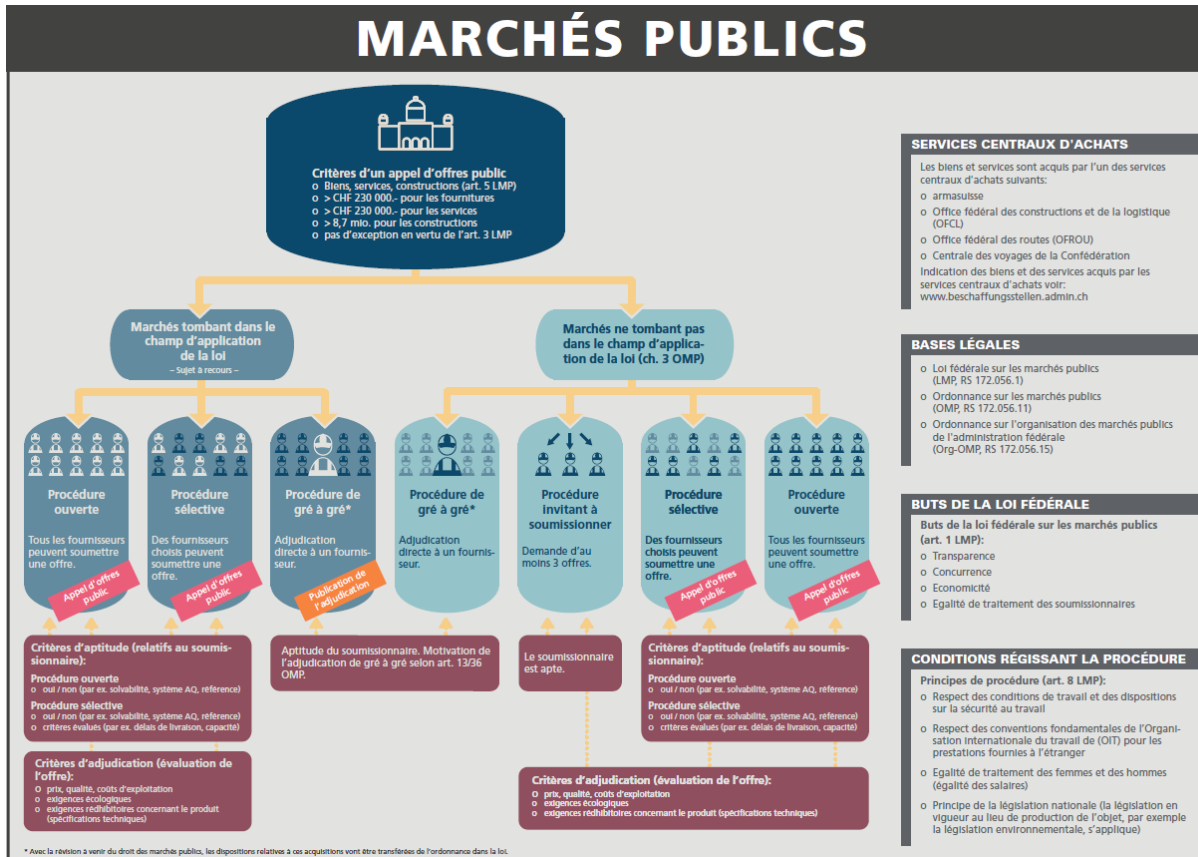
² Disponibles à l'adresse: www.astra.admin.ch > Public professionnel > Documents pour les routes nationales / projets d'agglomération > Modèles pour les projets d'infrastructure > Acquisitions et contrats

³ Disponible à l'adresse: <http://dokumentengenerator.astra.admin.ch/dokgen/index.aspx?Lang=FR>

conviennent au domaine d'activité. Par ailleurs, le Centre de compétence en contrats et marchés publics du DFAE et le CCMP de l'OFCL lui apportent leur aide dans les procédures en fonction de la situation.

4 Foires aux questions (FAQ)

4.1 Quelles sont les procédures d'adjudication existantes?



Les prescriptions légales prévoient les quatre procédures d'acquisition suivantes:

- la procédure ouverte: le marché est publié sur www.simap.ch. Tout soumissionnaire peut déposer une offre.
- la procédure sélective: elle correspond en principe à la procédure ouverte, mais se déroule en deux temps. Tous les soumissionnaires intéressés présentent dans un premier temps une demande de participation. Les services d'achat examinent ensuite l'aptitude des soumissionnaires sur la base des justificatifs fournis et choisissent ceux qui seront autorisés à soumettre une offre en seconde phase.
- la procédure sur invitation: les services d'achat centraux invitent au moins trois soumissionnaires à déposer une offre. Les soumissionnaires non invités ne peuvent pas participer.
- la procédure de gré à gré: les soumissionnaires sont sélectionnés sans appel d'offres et le marché est adjugé directement. La loi régleme à l'aide de valeurs seuils quelle procédure doit être appliquée à quel moment. Cela dépend notamment de l'objet (en particulier en cas de matériel de guerre) et de la valeur du marché.

Le tableau ci-après présente un récapitulatif des différentes procédures et leur valeur seuil selon la LMP et l'OMP. Les valeurs seuils s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Bref récapitulatif des différentes valeurs seuils

x = valeur du marché

Valeurs seuils	Achat / livraisons	Prestations	Prestations de construction
Procédure de gré à gré	X < 50 000.- <small>Art. 36, al. 2, let. c, OMP</small>	X < 150 000.- <small>Art. 36, al. 2, let. b, OMP</small>	X < 150 000.- <small>Art. 36, al. 2, let. b, OMP</small>
Procédure sur invitation	50 000.- ≤ X < 230 000.- <small>Art. 35, al. 3, let. b, OMP</small>	150 000.- ≤ X < 230 000.- <small>Art. 35, al. 3, let. b, OMP</small>	150 000.- ≤ X < 2 Mio. <small>Art. 35, al. 3, let. g, OMP</small>
Procédure ouverte/sélective (sans protection juridique ; art. 39 OMP)			2 Mio. ≤ X < 8,7 Mio. <small>Art. 34, al. 2, OMP</small>
Procédure ouverte/sélective	X ≥ 230 000.- <small>Art. 6, al. 1, let. a, LMP</small>	X ≥ 230 000.- <small>Art. 6, al. 1, let. b, LMP</small>	X ≥ 8,7 Mio. <small>Art. 6, al. 1, let. c, LMP</small>

Exceptionnellement, la procédure de gré à gré peut aussi être utilisée pour des montants plus importants. Les exceptions sont définies de manière exhaustive à l'art. 36, en relation avec l'art. 13 OMP. La liste des adjudications de gré à gré faites par les services d'achat centraux en 2019 sur la base de ces dispositions d'exception figure au point 5.7. Ceux-ci veillent à ne pas morceler les marchés d'une manière qui pourrait empêcher une procédure ouverte et permettre de remplacer celle-ci par plusieurs adjudications de gré à gré.

4.2 Pourquoi les marchés ne sont-ils pas tous adjugés de manière concurrentielle?

Le principe suivant vaut généralement pour des raisons économiques: plus la valeur du marché est grande, plus la procédure est lourde et les voies de droit sont étendues. Dans une procédure d'acquisition, tant l'entité adjudicatrice que les soumissionnaires doivent assumer des dépenses. L'expérience montre que l'élaboration d'une offre représente de 0,2 % à 0,4 % de la valeur du marché, selon la complexité de l'objet du marché.

Les procédures de concours sont par nature plus contraignantes que les procédures d'adjudication de gré à gré: plusieurs soumissionnaires déposent des offres, qui sont ensuite analysées et comparées par l'entité adjudicatrice. Au final, seule une offre peut être retenue, et l'élaboration des offres n'est pas dédommée. Les projets et les concours portant sur les études et la réalisation font figure d'exceptions: l'art. 52 OMP prévoit un prix en argent pour ces procédures d'acquisition. De même, en cas de dialogue, une rémunération peut être prévue pour la participation ou pour l'utilisation des solutions ou procédés proposés ou développés (art. 26a, al. 2, OMP).

L'économie potentielle réalisable dans le cadre d'un appel d'offres doit justifier les coûts supportés par l'office et le soumissionnaire. Comme ce n'est généralement pas le cas pour les marchés de moindre envergure, la loi ne prévoit pas le dépôt de plusieurs offres, mais autorise une adjudication de gré à gré.

Comme il n'y a pas de mise en concurrence dans les procédures de gré à gré, les services d'achat centraux examinent précisément les prix. Les valeurs de référence sont les prix offerts pour des prestations comparables en situation de libre concurrence, c'est-à-dire les prix du marché. À titre exceptionnel, des marchés de grande envergure ont également été effectués selon la procédure de gré à gré. Le point 5.7 fournit des informations à ce sujet.

En général, **armasuisse** achète des systèmes durables (durée d'utilisation de 15 à 30 ans). «L'acquisition de biens d'armement se distingue de celle des biens et services purement civils. Pour préserver les intérêts de sécurité des États, les acquisitions d'armes, de munitions et d'autre matériel de guerre ainsi que de prestations de services et de construction nécessaires à la défense et à la sécurité sont exclues des obligations internationales de l'OMC découlant de l'Accord du 15 avril 1994 sur les marchés publics (AMP). Les acquisitions de matériels civils pour des acheteurs militaires sont donc exclues des obligations de l'OMC si elles ne figurent pas dans la liste positive de l'AMP ou si elles sont explicitement citées comme exception. Il faut faire usage de cette marge de manœuvre dans l'application de la loi, et justifier dans chaque cas les dérogations aux principes de la concurrence et de l'efficacité. Dans ce cadre, la Suisse accorde une importance toute particulière à l'acquisition de biens et de prestations ainsi qu'à la préservation des technologies clés relevant de la sécurité, de même qu'aux compétences clés et aux capacités industrielles de la Suisse. La faculté d'intégrer des biens et des prestations dans des systèmes existants et la différence entre acquisition initiale et acquisition complémentaire sont d'autres aspects susceptibles de restreindre la concurrence...» (Principes du Conseil fédéral du 24 octobre 2018 en matière de politique d'armement du DDPS, FF 2018 7241 ss).

L'entreprise fédérale d'armement RUAG est le principal partenaire industriel de l'armée suisse. Elle a pour but d'assurer l'équipement de l'armée. En tant que centre de compétence pour le matériel (CCM), RUAG garantit le bon fonctionnement des systèmes désignés par l'armée et dispose ainsi d'un statut particulier vis-à-vis du DDPS. La société est donc définie comme CCM lors de l'acquisition de systèmes complexes et importants pour la sécurité.

Les instituts de recherche et les entreprises installées en Suisse qui ont des compétences, des connaissances et des capacités en matière de sécurité et de défense constituent la Base technologique et industrielle importante pour la sécurité (BTIS). La plupart de l'armement et

des prestations qui sont destinés à l'armée suisse sont achetés par l'intermédiaire des représentations suisses de grandes entreprises internationales.

L'**OFROU** acquiert principalement des petits marchés selon la procédure de gré à gré, mais il est parfois obligé d'attribuer des gros contrats via cette procédure. C'est notamment le cas des avenants (par ex. en raison de modifications des commandes pour des motifs imprévisibles ou imprévus), lorsqu'un changement de partenaire contractuel au cours du projet entraînerait des coûts élevés, des risques ou une perte de temps considérable. La plupart des adjudications de gré à gré dans le secteur de la construction sont des marchés subséquents à des contrats de base pour lesquels seul un soumissionnaire entre en ligne de compte en raison des particularités techniques du mandat ou pour des motifs liés à la propriété intellectuelle. En l'espèce, l'acquisition initiale a été réalisée via une procédure d'appel d'offres.

L'**OFCL** est le service d'achat central de l'administration fédérale civile pour les biens et les prestations informatiques, les publications et les équipements de bureau. Ses achats visent à répondre aux besoins des unités de l'administration fédérale. Les adjudications de gré à gré sont extrêmement rares pour les équipements de bureau et les publications. En revanche, elles sont parfois indiquées dans le domaine informatique (cf. point 5.7 ci-après). Les partenaires contractuels fournissent en partie des prestations présentant des spécificités techniques particulières. Dans ce cas, il est souvent peu judicieux d'adjuger des travaux supplémentaires à d'autres acteurs du marché, non seulement pour des questions économiques, mais aussi et surtout en raison des risques liés à l'interruption de l'activité ou à une perte de savoir-faire, avec les répercussions correspondantes sur les projets concernés.

Dans le secteur de la construction, les adjudications de gré à gré sont réalisées dans le cadre de marchés subséquents. Le marché initial portant sur des prestations de mandataire ou de construction est passé par une procédure ouverte ou sélective. L'adjudication de gré à gré concerne un complément ou une extension de la prestation initialement acquise et découle du fait que le matériel (à cause de la garantie) ou la prestation ne sont pas interchangeable. L'adjudication de gré à gré de la planification subséquente au lauréat d'un concours de projets constitue un autre exemple typique.

Concernant les voyages en avion et les réservations d'hôtel, la **CVC** effectue les achats ou fait jouer la concurrence comme suit (cf. également le chap. 5):

Les clients de la CVC peuvent réserver leurs voyages en avion en recourant aux conseils de la centrale ou directement sur BRZ-Online. La CVC travaille avec une plate-forme électronique de gestion des réservations (*Global Distribution System*) pour avoir une offre aussi vaste que possible de prestataires aériens (au total, 446 compagnies aériennes, dont 118 à bas coûts), en plus des compagnies avec lesquelles des conditions préférentielles ont été négociées. Les spécificités suivantes s'appliquent en la matière: les heures de départ et d'arrivée sont primordiales pour les voyages en avion. Les voyageurs doivent donc bénéficier, pour chaque destination, d'une sélection de vols avantageux échelonnés dans le temps. De plus, l'offre de vols est en constante évolution (destinations, fréquences, horaires, appareils). Outre les vols directs, le système propose des itinéraires avec correspondances. En 2019, les collaborateurs de la Confédération ont effectué des voyages d'affaires vers 673 destinations. Les prix des billets fluctuent fortement en fonction de la situation sur le marché. Ils sont fixés de manière dynamique par les compagnies aériennes pour chaque vol. Les tarifs publiés par celles-ci sont visibles en temps réel sur les plates-formes de réservation des agences de voyages; ils peuvent y être comparés et réservés directement.

Pour ce qui est des hôtels, les besoins des voyageurs varient selon la destination, le standard et le prix. Ceux-ci doivent donc bénéficier, par destination, d'une plus grande sélection d'hôtels répondant aux valeurs indicatives prescrites par pays, qui comprennent également un plafond de dépenses (par ex. en Suisse, 180 francs, petit-déjeuner inclus). Les prix des nuitées fluctuent eux aussi fortement et sont fixés de manière dynamique, comme pour les billets

d'avion. Les réservations des nuitées sont toutefois moins centralisées que les tarifs aériens. Près de 20 % d'entre elles sont réalisées sur Buchung.info/bund par la CVC ou directement par les voyageurs en fonction du prix journalier habituel ou des conditions du contrat-cadre conclu. Les quelque 80 % restants sont exécutés par les voyageurs eux-mêmes sur d'autres plates-formes de réservation, voire fréquemment par téléphone ou par courriel. De plus, les factures d'hôtel sont réglées individuellement, puis remboursées grâce à un décompte de frais. Le processus actuel ne permet pas d'établir une statistique sur l'hébergement (nombre de nuitées, destinations, prestations, etc.). Dès lors, la CVC ne dispose pas de données suffisantes sur les réservations effectuées et la demande réelle, et elle ne peut guère regrouper les volumes.

Que ce soit pour les voyages en avion ou pour les prestations d'hôtellerie, le besoin concret en voyages d'affaires (nombre, période, lieu) ne peut pas être défini à l'avance; il change constamment. De plus, les destinations sont très fragmentées. L'offre s'appuie quant à elle sur la période et sur le lieu, les capacités étant limitées et éphémères. L'achat d'un nombre fixe de sièges sur des vols spécifiques ou la réservation d'un certain nombre de chambres d'hôtel à des dates précises n'est pas efficace et les conditions générales des accords d'exclusivité pluriannuels ne sont guère avantageuses. Compte tenu des particularités susmentionnées, le recours tant à une concurrence dynamique complète sur des plates-formes qu'à des conditions préférentielles accordées par des partenaires garantit au mieux l'utilisation économe des fonds publics.

Concernant les voyages en train, il n'y a pas de concurrence en raison de la situation de monopole, de sorte qu'un appel d'offres n'est pas pertinent. La concurrence est en revanche effective dans tous les autres secteurs d'activité.

4.3 Quelles mesures prennent les services d'achat centraux pour prévenir la corruption?

Les marchés publics constituent un domaine fortement exposé aux risques de corruption. Il est primordial que les services d'achat sensibilisent leurs collaborateurs à ce sujet, que ceux-ci procèdent eux-mêmes ou non à des acquisitions. Dans chaque secteur d'activité, tous les nouveaux collaborateurs sont soumis à un contrôle de sécurité (condition d'embauche ou motif de licenciement en cas de risque avéré) et signent une déclaration d'impartialité. Les personnes qui participent régulièrement aux acquisitions suivent en plus des cours de perfectionnement. Les directives, les codes de conduite et les guides réglementent, par exemple, l'acceptation de cadeaux et d'invitations. Une tolérance zéro s'applique aux collaborateurs participant à un marché public: ils doivent refuser tout avantage ou invitation, même ceux de faible importance ou conformes aux usages sociaux, s'ils sont proposés en relation avec cette procédure.

Par ailleurs, un groupe de travail interdépartemental a été mis en place pour lutter contre la corruption. Les collaborateurs ont également la possibilité de faire part de leurs doutes et soupçons au Contrôle fédéral des finances (CDF), à tout moment, de manière anonyme et sans crainte de sanctions internes, sur la plate-forme externe sécurisée www.whistleblowing.admin.ch.

4.4 Comment les services d'achat centraux évaluent-ils les différentes offres?

Les offres sont examinées par l'équipe d'évaluation sur la base des critères communiqués au préalable (critères de qualification liés au soumissionnaire et critères d'adjudication liés à l'offre). Cette équipe est composée d'au moins deux collaborateurs, voire de trois selon le service d'achat. Dans certaines situations, un collaborateur externe peut en faire partie. La décision d'adjudication est prise conformément au règlement des compétences de chaque

service adjudicateur. Concernant le processus d'évaluation des différentes offres, l'**OFROU** renvoie en outre au manuel sur les marchés publics (p. 80 ss).

4.5 Les services d'achat centraux utilisent-ils une grille concrète pour évaluer le rapport technique / l'analyse des tâches d'une offre? Dans l'affirmative, à quoi ressemble cette grille et qui la définit à quel moment?

Les critères de qualification et d'adjudication valables pour le marché public sont publiés lors de la mise au concours. Les offres sont appréciées conformément aux critères publiés, aux processus d'évaluation et aux directives. Selon la doctrine et la jurisprudence dominantes, l'autorité adjudicatrice dispose d'une grande marge de manœuvre, notamment pour l'évaluation des critères dits «subjectifs». En l'espèce, le principe de l'égalité de traitement doit toutefois être respecté et l'attribution des points ne doit pas être arbitraire.

La grille ou les critères utilisés pour les évaluations de l'**OFROU** sont définis dans le manuel sur les marchés publics et accessibles au public. Les pages 50 à 51 et 53 à 57 fournissent des informations utiles en la matière.

4.6 Comment les spécificités régionales peuvent-elles être prises en compte lors de l'évaluation des offres?

Les services d'achat centraux sont légalement tenus de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement lors de chaque adjudication. Les délais, la qualité, le prix, la rentabilité, l'opportunité de la prestation, la compatibilité environnementale et la valeur technique sont quelques-uns des critères évalués. Il n'est pas inhabituel que des entreprises régionales interviennent aussi. Elles connaissent souvent bien les spécificités locales et sont déjà implantées sur place. Elles peuvent donc soumettre des offres intéressantes. Les connaissances des spécificités régionales peuvent se traduire par une meilleure offre sur le plan économique. Les principes de transparence et d'égalité de traitement doivent cependant être respectés dans le cadre des marchés publics. Utiliser la présence locale comme critère d'adjudication, voire comme critère de qualification va à l'encontre des prescriptions légales. De tels critères favorisent clairement les entreprises locales et contreviennent ainsi au principe d'égalité de traitement. Les lots permettent de prendre en compte les spécificités régionales. Ils peuvent porter sur l'objet du marché (gros volume, petit volume) ou sur une région, par exemple en cas de prestations similaires qui sont nécessaires à plusieurs endroits ou dans plusieurs régions linguistiques de Suisse (par ex. service d'accueil, prestations de nettoyage).

La **CVC** établit des propositions pour les clients internes, mais elle ne décide pas de la réservation effective d'un vol, d'un hôtel ou d'une voiture de location. Le client est libre de tenir compte des spécificités régionales.

4.7 L'établissement des offres doit répondre à des prescriptions garantissant leur comparabilité. Cela ne freine-t-il pas l'innovation?

Dans le cadre des prescriptions légales, les services adjudicateurs peuvent eux-mêmes décider de poser des exigences plus ou moins strictes pour l'objet du marché. Il s'agit en l'occurrence d'une pesée individuelle des intérêts. La définition de directives strictes relatives à l'élaboration des offres et de leurs contenus permet une grande comparabilité des offres, ce qui simplifie l'évaluation par les services d'achat centraux et garantit l'égalité de traitement des différents soumissionnaires. En outre, cela réduit pour ces derniers le risque de soumettre une offre contenant des éléments non demandés ou une offre non conforme aux documents d'appel d'offres, qui devrait probablement être exclue pour cette raison.

Plus les directives sont «souples» (par ex. appel d'offres fonctionnel ou admission de variantes), plus les possibilités d'admettre les innovations sont grandes. Dans le même temps, cela augmente généralement le risque que les offres ne soient pas comparables ou ne soient que difficilement.

Si l'objet du marché le permet, il est possible, en choisissant une procédure sélective, de le développer dans le cadre d'un appel d'offres. Pour retenir cette procédure, il faudrait que la charge qui en découle tant pour l'industrie que pour le service d'achat puisse, si possible, être maintenue à un niveau acceptable. Par ailleurs, le droit des marchés publics laisse de la place à l'innovation en autorisant les appels d'offres fonctionnels, dans lesquels l'autorité adjudicatrice décrit le résultat souhaité. Il propose également une procédure de dialogue et, dans la construction, un concours de projets et un concours portant sur les études et la réalisation afin de prendre en considération l'aspect novateur.

Dans les marchés de l'**OFROU** concernant la planification et l'appui au maître d'ouvrage, le critère d'adjudication «analyse des tâches» permet par exemple de gagner des points en soumettant des idées novatrices dans le cadre prescrit.

En général, la **CVC** conclut des contrats-cadres avec les soumissionnaires. Les prestations acquises pouvant être très différentes les unes des autres, les offres sont élaborées conjointement avec le prestataire. Cette procédure ne freine pas l'innovation.

4.8 Comment la Confédération gère-t-elle les sous-enchères (dumping)?

Les services d'achat centraux ont conscience du fait que des tarifs horaires bas constituent certes une chance, mais représentent aussi des risques. Ils sont légalement tenus de prendre en compte l'offre la plus avantageuse économiquement. De plus, ils doivent veiller à garantir des conditions équitables et transparentes dans le cadre de leurs appels d'offres ainsi que l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires. Exclure une offre présentant des tarifs horaires bas au seul motif qu'elle comporte des «prix de dumping» n'est pas admis juridiquement sans vérification approfondie. Les nouveaux acteurs du marché essaient parfois de remporter un appel d'offres en jouant la carte du prix, par exemple parce qu'ils ont moins d'expérience que la concurrence. En l'espèce, «l'offre la plus avantageuse économiquement» n'est pas forcément synonyme d'offre «bon marché». Il s'agit davantage de répondre au mieux aux critères d'adjudication. Par ailleurs, indépendamment du prix, les critères de qualification et les spécifications techniques garantissent, en tant qu'exigences minimales impératives, que le marché ne sera pas adjugé à des entreprises qui ne conviennent pas.

4.9 Comment les nouvelles entreprises peuvent-elles obtenir un marché si les services d'achat centraux pondèrent aussi fortement le critère des références?

Une entreprise qui ne dispose pas des références en question peut s'associer à d'autres sociétés pour former une communauté de soumissionnaires (par ex. communauté d'ingénieurs [CI] ou communauté de travail [CT]) ou assumer certaines tâches partielles en qualité de sous-traitante et obtenir ainsi de premières références. Les services d'achat centraux doivent garantir une bonne exécution des projets, raison pour laquelle l'exigence d'une expérience dans des projets comparables est indispensable dans de nombreux cas.

La pondération des références dépend très fortement de l'objet du marché. Elle vise à diminuer les risques en cas d'exécution subséquente du marché. En particulier dans le cadre de mandats de prestations, pour lesquels une activité destinée aux pouvoirs publics pourrait constituer une référence, **armasuisse** fixe par exemple la pondération maximale correspondante entre 10 % et 15 % afin de tenir compte de cette exigence tout en encourageant la concurrence.

4.10 Les soumissionnaires qui n'obtiennent pas le marché savent-ils comment leur offre a été évaluée?

Il est important pour les services d'achat centraux d'informer les soumissionnaires des résultats de l'évaluation. Ils proposent donc des débriefings au sens de l'art. 23 LMP. Les soumissionnaires non sélectionnés découvrent alors les principales raisons de la non-prise en compte de leur offre ainsi que les caractéristiques et les avantages déterminants de l'offre retenue.

Les services d'achat centraux suggèrent aux soumissionnaires de s'annoncer en vue d'un débriefing oral ou écrit. On veille à cet égard à ce que ce débriefing intervienne rapidement après l'adjudication et avant l'échéance du délai d'un éventuel recours.

Tous les soumissionnaires non sélectionnés sont informés dans la lettre de refus ou le courriel d'information d'**armasuisse** ou de l'**OFCL** des principaux motifs de cette décision. L'**OFROU** envoie aux soumissionnaires un tableau d'évaluation sous une forme anonymisée.

4.11 De quels moyens juridiques disposent les soumissionnaires qui sont en désaccord avec les décisions des services d'achat centraux? Doivent-ils s'attendre à être désavantagés lors de futurs appels d'offres s'ils recourent contre une décision des services d'achat centraux?

Les personnes concernées peuvent recourir auprès du Tribunal administratif fédéral contre les décisions des services d'achat centraux relevant du champ d'application de la LMP. Il s'agit des marchés énumérés dans les annexes à l'OMP qui dépassent les valeurs seuils selon l'art. 6 LMP (cf. dernière ligne du tableau à la p. 6) et qui ne font pas l'objet d'une exception selon l'art. 3 LMP. Pour le moment, la loi ne prévoit aucune possibilité de recours pour les autres décisions de l'entité adjudicatrice. La version révisée de la loi qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 prévoit une possibilité de recours supplémentaire pour certaines prestations ne relevant pas des traités internationaux.

Les collaborateurs des services d'achat centraux évaluent chaque offre sans préjugés. La question de savoir si un soumissionnaire a déposé par le passé un recours contre une décision d'adjudication ne joue aucun rôle dans l'évaluation de son offre.

En 2019, huit recours ont été déposés contre des décisions d'adjudication d'**armasuisse**. Un réexamen a été effectué dans trois cas. Trois autres procédures ont été clôturées en faveur d'**armasuisse**. Dans un cas, le requérant a retiré son recours; un autre cas est encore en suspens. Il convient de préciser que trois des huit recours concernaient le même appel d'offres et provenaient du même requérant. Ce cas est encore en suspens.

En 2019, six décisions d'adjudication de l'**OFROU** ont fait l'objet d'un recours. Quatre procédures se sont soldées en faveur de l'office, tandis que deux autres sont encore en suspens auprès du Tribunal administratif fédéral.

Quatre recours ont été formés en 2019 contre les décisions d'adjudication de l'**OFCL**. Trois procédures de recours ont été clôturées en faveur de l'**OFCL**. Dans l'un des quatre cas, les requêtes ont été partiellement approuvées; le cas a donc été renvoyé en vue d'une nouvelle évaluation.

4.12 Comment les services d'achat centraux traitent-ils le thème de la durabilité dans les marchés publics?

En tant qu'organe stratégique de l'administration fédérale pour les acquisitions de biens et de services, la CA a notamment pour tâche de promouvoir des achats publics durables. Le

groupe de travail de la CA «Durabilité des marchés publics» est composé notamment de représentants des services d'achat centraux armasuisse, OFROU et OFCL ainsi que de la KBOB. La gestion immobilière durable est placée sous l'égide de la KBOB. Celle-ci et la CA concrétisent la mise en œuvre à l'aide de directives, de recommandations et de fiches techniques.

Réaliser des achats publics durables signifie utiliser les fonds publics de manière économique, écologique et socialement responsable. La loi impose de tenir compte des aspects sociaux tels que les conditions de travail, les dispositions relatives à la protection des travailleurs et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes pour les prestations fournies en Suisse (lorsque celles-ci sont exécutées à l'étranger, il faut au moins respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail). Lorsque cela est possible et judicieux, les services d'achat centraux appliquent des spécifications techniques et des critères d'adjudication motivés par ces considérations écologiques. De plus, ils adjugent le marché à l'auteur de l'offre la plus avantageuse économiquement, qui n'est pas forcément la moins chère.

La surveillance des achats publics durables permet de collecter des données clés sur la prise en compte des critères économiques, sociaux et environnementaux lors de l'adjudication d'un marché public. Cette collecte de données concerne actuellement sept catégories de produits, dont les véhicules, le mobilier, les textiles et les prestations de construction.

Depuis cinq ans, **armasuisse** exige lors de la procédure d'appel d'offres relative aux achats de textiles une déclaration détaillée du fournisseur, qui comprend également les coordonnées des principaux sous-traitants. En matière de durabilité sociale, cela englobe par exemple l'indication du salaire minimum (s'il est réglementé par la loi) et, le cas échéant, du salaire de subsistance. Concernant la durabilité écologique, le respect des prescriptions locales et des normes usuelles sur le marché est impératif. La chaîne d'approvisionnement ne peut plus être modifiée sans l'accord d'armasuisse. Si nécessaire, des audits peuvent être commandités sur place. Pour l'achat de véhicules de tourisme, une catégorie d'efficacité énergétique de A à C est prescrite pour les camions répondant à la norme Euro 6. Lors de l'achat de thon, le respect du label MSC est un critère obligatoire; pour le bois, il s'agit du label FSC.

Dans l'immobilier, armasuisse s'appuie sur des critères de durabilité spécifiques qui sont importants pour les bâtiments militaires, à savoir la société, l'économie et l'environnement, tant pour la planification stratégique que pour la construction proprement dite ou le cycle de vie. armasuisse en rend compte dans un rapport de durabilité publié chaque année⁴.

Pour le développement et l'entretien des routes nationales, l'**OFROU** examine les aspects de ses projets qui sont liés à la durabilité grâce aux instruments EbeN⁵ et NISTRA⁶ afin de s'assurer qu'ils répondent aux objectifs de développement durable et de prendre des mesures appropriées. L'aspect environnemental fait partie intégrante des projets, qui s'accompagnent systématiquement d'un rapport d'impact sur l'environnement ou d'une notice d'impact. Dans ses manuels techniques, l'OFROU définit des exigences relatives aux matériaux et aux éléments utilisés: par exemple, il autorise un vaste recyclage de l'asphalte et fixe des exigences minimales pour la durée de vie et l'efficacité énergétique de l'éclairage des tunnels. Ses appels d'offres mettent l'accent sur les aspects économiques et sociaux de la durabilité: en particulier, l'OFROU exige que ses mandataires respectent les dispositions relatives à la sécurité au travail et les conditions de travail en vigueur sur le lieu de la prestation. De plus,

⁴ www.armasuisse.ch > Immobilier > Durabilité

⁵ *Einheitliche Bewertungsmethodik Nationalstrassen*, méthode unifiée d'évaluation des projets de routes nationales

⁶ *Nachhaltigkeitsindikatoren für Strasseninfrastrukturprojekte*, indicateurs du développement durable pour les projets d'infrastructure routière

le mandataire s'engage à appliquer une égalité de traitement entre les femmes et les hommes (principe de l'égalité salariale).

Pour optimiser les coûts et les avantages dans la perspective d'une infrastructure fédérale civile durable, l'**OFCL** s'appuie sur le cycle de vie pour indiquer dans les appels d'offres la durée de la prestation (par ex. pour les équipements informatiques). En d'autres termes, les coûts environnementaux indirects qui découlent de la production et de l'élimination sont pris en compte en plus des frais d'acquisition, d'exploitation et d'entretien. L'**OFCL** recourt ainsi de plus en plus à l'économie circulaire en évitant d'utiliser des matériaux non recyclables ou en visant la longévité des biens acquis. Les matières premières concernées sont le papier pour les publications et, pour le mobilier, le bois et le métal principalement. La gestion active de la durée d'utilisation favorise ainsi une réutilisation durable des différents matériaux.

Des critères d'évaluation et d'adjudication concernant les trois domaines de la durabilité sont définis lors des concours de projets et des concours portant sur les études et la réalisation.

La prise en compte des aspects environnementaux lors de tous les voyages est un objectif important de la **CVC**. Le type de voyage effectivement choisi relève toutefois de la responsabilité du voyageur. Le principal objectif de RUMBA, le système de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale, est de réduire continuellement la charge polluante de l'administration fédérale civile. Le service spécialisé RUMBA est donc en contact avec les différents départements. Par conséquent, la CVC met à sa disposition tous les trimestres une analyse des réservations de voyage de la Confédération qui porte sur les émissions de CO₂ et la charge polluante correspondante.

4.13 Pourquoi les services d'achat centraux ne communiquent-ils pas le contenu des offres (concurrentes)?

La protection du secret des affaires des soumissionnaires est une exigence importante pour les services d'achat centraux (cf. également art. 8, al. 1, let. d, LMP). Dans le cadre de leur activité, ceux-ci reçoivent de nombreux documents comprenant des détails techniques sur des produits ou des informations commerciales relatives aux entreprises, à savoir:

- des offres et des descriptions techniques détaillées des produits;
- des calculs de prix approfondis;
- des informations internes à l'entreprise sur l'assurance-qualité.

Les services d'achat centraux ont besoin de renseignements sur les entreprises et leurs produits pour l'évaluation et comme base de décision pour l'adjudication. Les informations importantes sont intégrées dans les rapports de test et d'évaluation ainsi que dans les contrats d'acquisition. S'ils publiaient ces informations, que ce soient les documents fournis directement par des tiers (offres, descriptions de produit ou informations internes), les rapports d'évaluation ou les contrats et leurs annexes dont le contenu concerne les activités des soumissionnaires, les services d'achat centraux révéleraient les secrets d'affaires correspondants de ces entreprises. Ils s'accordent donc sur la stricte confidentialité de ces renseignements avec les soumissionnaires et les fournisseurs choisis. Toute violation de cet accord peut entraîner des poursuites pénales pour atteinte au secret des affaires, abus d'autorité et gestion déloyale.

4.14 Comment s'assurer que les acquéreurs de la Confédération ont un savoir-faire suffisant?

Le [Centre de compétence des marchés publics \(CCMP\)](#) est chargé de concevoir et d'organiser des cours en français et en allemand sur les marchés publics de la Confédération.

En 2019, plus de 1600 personnes issues de l'administration fédérale, d'entreprises proches de la Confédération et d'organisations cantonales ont suivi quelque 60 cours différents sur les axes thématiques du processus d'acquisition.

Le 2 mai 2019, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a approuvé le règlement d'examen du brevet fédéral de «Spécialiste des marchés publics»⁷. Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. La réorganisation des cours préparatoires a donc commencé au second semestre 2019, les premiers des sept nouveaux modules étant proposés dès 2020⁸. Chaque module peut s'achever par une attestation de compétences. Un justificatif doit être fourni pour six des sept modules afin d'accéder à l'examen professionnel fédéral. L'entité responsable prévoit d'organiser le premier examen fédéral en 2021.

Depuis octobre 2019, un magazine électronique interactif recensant les principales innovations de la nouvelle législation est mis à disposition pour préparer la mise en œuvre de la LMP révisée. Il fournit un premier aperçu de la future pratique et sert également d'ouvrage de référence en la matière. Par ailleurs, le CCMP a élaboré un aperçu du droit révisé des marchés publics qui met en parallèle les dispositions existantes et le nouveau droit des marchés publics afin que les utilisateurs puissent comparer plus facilement les anciennes et nouvelles versions de la LMP et de l'OMP.

Toutes ces mesures visent à garantir de manière permanente, y compris à l'avenir, un solide savoir-faire relatif aux marchés publics dans les services adjudicateurs ainsi qu'une actualisation des connaissances sur la législation correspondante.

⁷ <http://www.iaoeb.ch>

⁸ www.perimap.ch

5. Statistiques des acquisitions effectuées par les services d'achat centraux en 2019

Les statistiques des acquisitions présentées dans les chapitres 5.1 à 5.5 se rapportent à la base de données des contrats et des commandes figurant dans les systèmes des différents services d'achat centraux. Les contrats de l'OFROU portant sur la construction des routes nationales sont saisis dans l'outil de gestion des coûts de construction (TDcost); au sein d'armasuisse et de l'OFCL, les contrats et les commandes sont enregistrés dans le système de gestion des contrats de l'administration fédérale (GCO adm. féd.). Les présentes évaluations s'appuient sur les volumes de données ci-après:

- *Contrats relevant du droit des marchés publics*
Les contrats relevant du droit des marchés publics portent sur l'acquisition de biens, de services ou de travaux de construction. Ne font par exemple pas partie de ces contrats les contrats relatifs à des aides financières ou les contrats internes à l'administration fédérale.
- *Contrats entrés en vigueur en 2019⁹*
Pour les analyses annuelles, seuls sont pris en considération les contrats qui sont entrés en vigueur en 2019.

Les statistiques des acquisitions figurant aux chapitres 5.6 et 5.7 se rapportent à la base de données des adjudications supérieures à la valeur seuil de l'OMC, base de données uniformisée pour toute l'administration fédérale centrale (la documentation de l'adjudication constituant une sous-application de GCO adm. féd.):

- *Uniquement les adjudications de marchés d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC et relevant du droit des marchés publics*
- *Uniquement les adjudications de marchés qui ont été publiées sur la plate-forme simap.ch en 2019*

Remarque au sujet des données contenues dans le rapport annuel conjoint sur les marchés publics passés en 2018 par les services d'achat centraux de la Confédération: les données de 2018 relatives aux contrats ne correspondent pas à celles qui ont été publiées dans le rapport annuel conjoint sur les marchés publics passés en 2018 par les services d'achat centraux de la Confédération (état au 20.08.2019). Fin mai 2020, le controlling des achats de la Confédération a permis d'établir que, en raison d'une erreur technique, les données du set de reporting sur le controlling des achats 2018, auquel le rapport annuel conjoint sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération se réfère dans une large mesure, ne tenaient pas compte de certains contrats, alors que ceux-ci remplissaient les critères pour la publication. L'erreur a été corrigée en août 2020.

Cette rectification concerne les tableaux relatifs à armasuisse et à l'OFCL visés aux chapitres 5.1 à 5.5. La version corrigée du rapport annuel conjoint sur les marchés publics passés en 2018 par les services d'achat centraux de la Confédération (état au 21.08.2020) et du set de reporting concernant le controlling 2018 (état au 25.07.2020) a été publiée sur le site de la CA le 18 septembre 2020, en même temps que le présent rapport¹⁰.

⁹ Dans ses évaluations, l'OFROU se base sur la date de publication de l'adjudication sur simap.ch pour considérer qu'un achat correspondant aux catégories d'acquisition 21.1 et 21.2 (adjudications supérieures à la valeur seuil de l'OMC) est intervenu en 2019. La date de début du contrat fait foi pour les adjudications inférieures à la valeur seuil de l'OMC et dans les autres catégories. En revanche, l'OFCL et armasuisse se basent sur la date de début du contrat.

¹⁰ Consultables aux adresses suivantes: www.bkb.admin.ch > Services d'achat > Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération et www.bkb.admin.ch > Services d'achat > Controlling des achats de l'administration fédérale

5.1 Aperçu des acquisitions réalisées en 2019 par catégorie

Les services d'achat centraux sont responsables des achats en vertu des compétences qui leur ont été attribuées par l'Org-OMP et de l'annexe 1 des directives concernant le controlling des achats¹¹. Les flux des valeurs des achats peuvent se répartir sur toute l'administration fédérale, notamment dans le cadre d'achats de biens et de services.

Les fournitures et les prestations commerciales (prestations de construction, services et biens) sont organisées de manière uniforme dans la catégorie d'acquisition correspondante au sein de l'administration fédérale. La version la plus récente de la liste des catégories d'acquisition peut être consultée dans l'annexe 1 des directives concernant le controlling des achats. La catégorie d'acquisition la plus appropriée est également sélectionnée lors de la saisie des adjudications, des contrats et des commandes.

armasuisse

Clé de lecture pour la première ligne du tableau suivant:

Le service d'achat central armasuisse est responsable de 384 contrats et commandes passés en 2019 dans la catégorie «Denrées alimentaires et boissons» par toute l'administration fédérale. Le nombre de contrats et de commandes ne peut pas être comparé à celui des publications sur simap.ch, car ces contrats et commandes ne concernent pas uniquement des adjudications supérieures à la valeur seuil de l'OMC, mais toutes les adjudications. Ces contrats peuvent en outre porter sur des adjudications remontant à plusieurs années.

Ces 384 contrats et commandes représentent un volume de 7,6 millions de francs, soit 0,4 % du nombre de contrats et commandes ou 0,3 % du volume total de contrats et de commandes relevant de la compétence d'armasuisse.

Catégorie d'acquisition	Nombre de contrats / commandes	Volume de contrats / commandes en millions de fr.	Part en % du nombre total	Part en % du vol. total en millions de fr.
ar				
1 Denrées alimentaires et boissons	384	7,6	0,4 %	0,3 %
2.1 Textiles	577	5,7	0,6 %	0,2 %
2.2 Habillement	1064	45,8	1,1 %	2,0 %
3.1 Combustibles	138	57,5	0,1 %	2,5 %
3.2 Produits chimiques	4510	8,8	4,8 %	0,4 %
4.1 Armes, munitions, explosifs, y compris entretien et réparation	617	195,0	0,7 %	8,4 %
4.2 Machines et appareils, y compris entretien et réparation	16 579	310,6	17,8 %	13,4 %

¹¹ Les directives concernant le controlling des achats sont disponibles à la page suivante: www.beschaffung.admin.ch > Informations pour les services demandeurs > Instructions.

Catégorie d'acquisition	Nombre de contrats / commandes	Volume de contrats / commandes en millions de fr.	Part en % du nombre total	Part en % du vol. total en millions de fr.
ar				
5 Produits médicaux et pharmaceutiques	4651	16,8	5,0 %	0,7 %
6.1 Services de transport, biens et marchandises	727	6,2	0,8 %	0,3 %
7.1 Véhicules, y compris entretien et réparation	29 684	220,5	31,8 %	9,5 %
7.2 Groupes électrogènes, y compris entretien et réparation	1255	12,4	1,3 %	0,5 %
7.3 Navires et bateaux, y compris entretien et réparation	129	0,5	0,1 %	0,0 %
7.4 Locomotives et matériel roulant, y compris entretien et réparation	123	5,3	0,1 %	0,2 %
7.5 Systèmes aéronautiques, y compris entretien et réparation	313	150,0	0,3 %	6,5 %
8 Biens et services de sport et de détente, y compris entretien et réparation	912	5,3	1,0 %	0,2 %
16.1 Systèmes d'exploration et d'évaluation, y compris entretien et réparation	2080	470,9	2,2 %	20,3 %
16.2 Systèmes de conduite et d'informatique, y compris entretien et réparation	1130	158,6	1,2 %	6,8 %
16.3 Systèmes de formation (simulateurs), y compris entretien et réparation	148	33,3	0,2 %	1,4 %
16.4 Logiciels (et licences) pour systèmes militaires, y compris entretien et réparation	224	29,9	0,2 %	1,3 %
17.2 Services pour la mise à disposition, l'exploitation et l'entretien d'équipements militaires	12 526	59,5	13,4 %	2,6 %
ar Immobilier				
20.1 Constructions militaires: honoraires, hors travaux de construction	1420	87,5	1,5 %	3,8 %
20.2 Constructions militaires: travaux de construction, y compris honoraires	6334	370,6	6,8 %	16,0 %
20.4 Constructions militaires: exploitation des immeubles	7691	59,0	8,3 %	2,5 %
Total*				
	91 944	2317,6	100,0 %	100,0 %

* La somme des valeurs de la colonne «Nombre de contrats / commandes» s'élève à 93 216. La différence par rapport au total indiqué est due au fait que certains contrats et commandes entrent dans plusieurs catégories d'acquisition. La somme des valeurs de la colonne «Volume de contrats / commandes» est de 2317,4 millions de francs. La différence par rapport au total indiqué tient au fait que certains contrats ont un plafond de dépenses pour plusieurs catégories d'acquisition.

Office fédéral des constructions et de la logistique

Catégorie d'acquisition	Nombre de contrats / commandes	Volume de contrats / commandes en millions de fr.	Part en % du nombre total	Part en % du vol. total en millions de fr.
OFCL Logistique				
9.1 Publications fédérales, imprimés	2297	36,7	4,6 %	2,9 %
9.2 Imprimés de sécurité	27	10,5	0,1 %	0,8 %
10 Bureautique, y compris appareils de présentation, accessoires, y compris entretien et réparation	4805	14,6	9,6 %	1,2 %
11 Photocopieurs, y compris entretien et réparation	18	10,3	0,0 %	0,8 %
12.1. Équipements de bureau et d'aménagement des locaux	6345	29,7	12,7 %	2,3 %
13 Matériel de bureau, y compris papier et consommables informatiques, y compris entretien et réparation	7969	11,0	16,0 %	0,9 %
14.1 Services postaux	70	24,2	0,1 %	1,9 %
15.1 Matériel informatique	740	69,9	1,5 %	5,5 %
15.2 Logiciels, y compris licences	839	72,7	1,7 %	5,7 %
15.3 Télécommunication	191	22,6	0,4 %	1,8 %
15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	404	41,2	0,8 %	3,2 %
17.1 Services pour la mise à disposition, l'exploitation et l'entretien d'équipements civils	698	2,4	1,4 %	0,2 %
18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1884	558,2	3,8 %	44,0 %
18.6 Location de services et personnel temporaire dans le domaine des TIC	178	30,4	0,4 %	2,4 %
OFCL Constructions				
19.1 Constructions civiles, honoraires	567	46,0	1,1 %	3,6 %
19.2 Constructions civiles, prestations de construction	2154	123,6	4,3 %	9,7 %
19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	20 617	164,8	41,4 %	13,0 %
Total*				
	49 738	1312,9	100,0 %	100,0 %

* La somme des valeurs de la colonne «Nombre de contrats / commandes» s'élève à 49 803. La différence par rapport au total indiqué est due au fait que certains contrats et commandes entrent dans plusieurs catégories d'acquisition. La somme des valeurs de la colonne «Volume de contrats / commandes» est de 1269,0 millions de francs. La différence par rapport au total indiqué tient au fait que certains contrats ont un plafond de dépenses pour plusieurs catégories d'acquisition.

Office fédéral des routes (OFROU)

Catégorie d'acquisition	Nombre de contrats / commandes	Volume de contrats / commandes en millions de fr.	Part en % du nombre total	Part en % du vol. total en millions de fr.
Office fédéral des routes (OFROU)				
21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	2002	302,5	59,5 %	17,7 %
21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	1343	1384,1	39,9 %	80,9 %
21.3. TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	17	23,5	0,5 %	1,4 %
21.4 Construction des routes nationales: exploitation et entretien	2	0,7	0,1 %	0,0 %
Total*				
	3364	1710,8	100 %	100 %

*En 2019, l'OFROU a procédé à d'autres acquisitions d'une valeur de 20 millions de francs n'entrant toutefois pas dans les catégories susnommées.

5.2 Aperçu des achats réalisés en 2019 par type de procédure

La LMP et l'OMP fixent les procédures suivantes en matière d'adjudications des pouvoirs publics: ouverte, sélective, de gré à gré et sur invitation. Une adjudication peut donner lieu à un ou plusieurs contrats ou commandes, par ex. lorsque plusieurs bénéficiaires de prestations participent à l'adjudication (notamment dans le cas de contrats-cadres). Les contrats ou les commandes permettent d'obtenir des engagements concrets. Les tableaux suivants montrent une analyse des procédures d'appel d'offres correspondant aux contrats et aux commandes entrés en vigueur au courant de l'année 2019. La durée de validité de ces contrats et commandes peut s'étendre au-delà de 2019, et ils peuvent également porter sur des adjudications datant de plusieurs années.

armasuisse

Clé de lecture pour la première ligne:

161 contrats et commandes de l'administration fédérale relèvent de la compétence d'armasuisse; ils sont entrés en vigueur en 2019 et concernent des marchés d'un montant inférieur à la valeur seuil de l'OMC attribués dans le cadre d'une procédure ouverte. Ce chiffre ne correspond par conséquent pas au nombre de procédures d'adjudication réalisées. Le montant de 4,7 millions, soit 0,2 % du volume des contrats et commandes, concerne les adjudications supérieures à la valeur seuil de l'OMC dans la procédure ouverte.

Type de procédure	ar		ar Immo		Total relevant de la responsabilité d'armasuisse		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	150	0,9	11	3,8	161	4,7	0,2 %	0,2 %
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. sélective	6	1,0	2	0,1	8	1,1	0,0 %	0,0 %
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. de gré à gré	49 100	175,3	13 471	187,1	62 571	362,4	68,1 %	15,6 %
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. sur invitation	1063	22,2	598	142,3	1661	164,5	1,8 %	7,1 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	11 032	182,0	770	128,4	11 802	310,4	12,8 %	13,4 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. sélective	753	93,8	18	34,5	771	128,3	0,8 %	5,5 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. de gré à gré	13 681	718,3	557	14,0	14 238	732,3	15,5 %	31,6 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. sur invitation	717	606,9	15	6,9	732	613,8	0,8 %	26,5 %
Total	76 502	1800,5	15 442	517,1	91 944	2317,6	100,0 %	100,0 %

Comme indiqué en préambule (cf. point 3.1), armasuisse procède à un grand nombre d'adjudications de gré à gré. Cette situation est à considérer en relation avec la longue durée de vie des systèmes et les connaissances spécifiques requises pour leur entretien. Il n'existe aucune alternative dans les faits (absence de marché, protection de la propriété intellectuelle, considérations politico-sécuritaires).

Office fédéral des constructions et de la logistique

Type de procédure	OFCL Logistique		OFCL Constructions		Total relevant de la responsabilité de l'OFCL		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	9	0,3	11	1,0	20	1,3	0,0 %	0,1 %
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. sélective	0	0,0	1	6,5	1	6,5	0,0 %	0,5 %
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. de gré à gré	17 704	96,8	21 215	112,3	38 919	209,0	78,2 %	15,9 %
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. sur invitation	2676	34,5	514	47,4	3190	81,9	6,4 %	6,2 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	5325	545,5	1533	135,2	6858	680,7	13,8 %	51,8 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. sélective	69	84,9	31	20,9	100	105,8	0,2 %	8,1 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. de gré à gré	603	215,7	34	11,2	637	227,0	1,3 %	17,3 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. sur invitation*	13	0,7	0	0,0	13	0,7	0,0 %	0,1 %
Total	26 399	978,5	23 339	334,4	49 738	1312,9	100,0 %	100,0 %

* Les procédures sur invitation relatives au matériel militaire d'une valeur supérieure à la valeur seuil de l'OMC sont menées par le DDPS. Concernant les treize contrats indiqués, aucune catégorie d'acquisition relevant de la responsabilité d'armasuisse n'a pu être sélectionnée pour des raisons techniques liées au système.

En sa qualité de service d'achat central, l'OFCL (Logistique) procède à des adjudications pour le compte de toute l'administration fédérale civile dans les catégories d'acquisition susmentionnées. Il s'agit donc de commandes passées par l'OFCL pour répondre à ses propres besoins, mais également et avant tout de commandes passées par l'OFCL dans son rôle de service d'achat central pour le compte des services demandeurs (unités administratives de l'administration fédérale).

L'OFCL (Constructions) achète des prestations de construction et de service pour les projets de construction de l'administration fédérale civile, dont il assure également l'exploitation des bâtiments. Une grande partie des adjudications de gré à gré inférieures à la valeur seuil de l'OMC (env. 19 200 procédures) étaient issues de la catégorie d'acquisition «19.4 Exploitation des immeubles», la majorité des montants ne dépassant pas 50 000 francs.

Office fédéral des routes (OFROU)

Type de procédure	Contrats d'entreprise		Contrats de prestation et de planification		Contrats de livraison RN		Informatique RN		Constructions RN, exploitation et entretien		Total relevant de la responsabilité de l'OFROU		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	114	206,2	105	13,9	-	-	9	18,2	-	-	228	238,3	6,7 %	13,9 %
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. sélective	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. de gré à gré	1061	108,5	1666	86,7	20	0,5	3	0,4	1	0,06	2751	196,2	81,8 %	11,5 %
Adjud. infér. à la valeur seuil OMC: procéd. sur invitation	81	40,3	43	9,0	-	-	-	-	-	-	124	49,3	3,7 %	2,9 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	26	940,4	118	143,4	3	7,7	-	-	-	-	147	1091,5	4,4 %	63,8 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. sélective	-	-	1	2,6	-	-	-	-	-	-	1	2,6	0,0 %	0,1 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. de gré à gré	37	79,3	69	46,8	1	1,2	5	4,9	1	0,6	113	132,8	3,4 %	7,8 %
Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. sur invitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1319	1374,7	2002	302,5	24	9,4	17	23,5	2	0,7	3364	1710,8	100 %	100 %

Les acquisitions de gré à gré sont prépondérantes dans la statistique des acquisitions de l'OFROU, puisqu'elles représentent 85 %. Il s'agit en général de petites acquisitions inférieures à 150 000 francs (prestations de service et de construction), voire à 50 000 francs (fournitures). Pour des raisons économiques, la législation prévoit l'adjudication de ces mandats sans appel d'offres, car le potentiel d'économie d'un appel d'offres ne justifie pas les coûts induits au niveau de l'office et du soumissionnaire. Il convient de préciser qu'un grand nombre de ces acquisitions (23 % du nombre et 44 % de la valeur des acquisitions de gré à gré) constituaient des avenants pour lesquels les contrats de base avaient souvent fait l'objet d'une procédure de concours, en particulier dans le cas des avenants les plus importants.

En 2019, la majorité des fonds ont fait l'objet de mises au concours: l'OFROU a ainsi engagé 78 % du total des fonds (soit 1,3 milliard de francs) dans des procédures ouvertes et 3 % dans des procédures sur invitation.

5.3 Aperçu des achats réalisés en 2019 par volume des contrats

Par volume des contrats, on entend les volumes des contrats et des commandes, TVA incluse.

De nombreux contrats et commandes ont représenté un volume inférieur à 50 000 francs. Il peut également s'agir de commandes de prestations liées à des contrats-cadres, comme des commandes d'articles en stock ou des livraisons directes à des tiers.

En 2019, les services d'achat centraux ont conclu des contrats de volumes très différents dans presque toutes les catégories d'acquisition. Les petits contrats dominent de par leur nombre, mais les gros contrats sont prépondérants en termes de valeur. On peut donc en conclure que la Confédération est un mandant potentiel pour des entreprises de différentes tailles.

armasuisse

Clé de lecture pour la première ligne:

En 2019, 88 214 contrats et commandes d'un volume inférieur à 50 000 francs relèvent de la compétence d'armasuisse. Le volume total de ces 88 214 contrats et commandes s'élevait à 280,2 millions de francs.

Volume du contrat	ar		ar Immo		Total relevant de la responsabilité d'armasuisse		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
< 50 000	74 383	187,9	13 831	92,3	88 214	280,2	95,9 %	12,1 %
50 000 à < 150 000	1 101	95,4	1 059	90,0	2 160	185,4	2,3 %	8,0 %
150 000 à < 250 000	323	62,4	211	39,3	534	101,7	0,6 %	4,4 %
250 000 à < 1 million	482	225,5	270	124,4	752	349,9	0,8 %	15,1 %
1 million à < 5 millions	169	341,4	64	112,0	233	453,4	0,3 %	19,6 %
5 millions à < 10 millions	21	153,8	6	40,7	27	194,5	0,0 %	8,4 %
10 millions à < 50 millions	21	397,4	1	18,3	22	415,8	0,0 %	17,9 %
>= 50 millions	2	336,7	0	0,0	2	336,7	0,0 %	14,5 %
Total	76 502	1 800,5	15 442	517,1	91 944	2 317,6	100,0 %	100,0 %

Office fédéral des constructions et de la logistique

Volume du contrat	OFCL Logistique		OFCL Constructions		Total relevant de la responsabilité de l'OFCL		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
< 50 000	24 545	90,7	22 604	88,5	47 149	179,1	94,8 %	13,6 %
50 000 à < 150 000	826	74,5	499	41,1	1325	115,6	2,7 %	8,8 %
150 000 à < 250 000	414	78,8	101	20,4	515	99,2	1,0 %	7,6 %
250 000 à < 1 million	413	206,6	108	48,0	521	254,6	1,0 %	19,4 %
1 million à < 5 millions	185	366,4	17	30,1	202	396,6	0,4 %	30,2 %
5 millions à < 10 millions	10	69,6	4	27,7	14	97,3	0,0 %	7,4 %
10 millions à < 50 millions	6	91,9	6	78,6	12	170,5	0,0 %	13,0 %
Total	26 399	978,5	23 339	334,4	49 738	1312,9	100,0 %	100,0 %

Office fédéral des routes (OFROU)

Type de procédure	Contrats d'entreprise		Contrats de prestation et de planification		Contrats de livraison		Informatique		Constructions RN, exploitation et entretien		Total relevant de la responsabilité de l'OFROU		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
< 50 000	608	12,3	1070	10,2	18	0,3	-	-	-	-	1696	22,8	50,4 %	1,3 %
50 000 à < 150 000	345	33,0	648	64,1	2	0,1	2	0,2	1	0,06	998	97,5	29,7 %	5,7 %
150 000 à < 250 000	68	13,4	73	14,3	-	-	1	0,1	-	-	142	27,8	4,2 %	1,6 %
250 000 à < 1 million	164	86,9	145	68,9	1	0,4	5	3,5	1	0,6	316	160,3	9,4 %	9,4 %
1 million à < 5 millions	95	208,3	63	124,1	2	2,7	9	19,7	-	-	169	354,8	5,0 %	20,7 %
5 millions à < 10 millions	16	116,6	3	20,8	1	5,8	-	-	-	-	20	143,2	0,6 %	8,4 %
10 millions à < 50 millions	16	275,6	-	-	-	-	-	-	-	-	16	275,6	0,4 %	16,1 %
> 50 millions	7	628,7	-	-	-	-	-	-	-	-	7	628,7	0,2 %	36,8 %
Total	1319	1374,7	2002	302,5	24	9,4	17	23,5	2	0,7	3364	1710,8	100 %	100 %

5.4 Nombre de partenaires contractuels figurant dans le système de fournisseurs de l'administration fédérale avec lesquels des contrats ont été conclus en 2019

Les adresses des fournisseurs sont identifiées et évaluées via le système DUNS (Data Universal Numbering System).

Les communautés de soumissionnaires sont affectées au partenaire contractuel principal. Les sous-traitants ne sont pas comptabilisés.

Les tableaux ci-après indiquent que les services d'achat centraux de la Confédération collaborent avec un grand nombre de partenaires. En 2019, ces services ont adjugé des mandats à de grandes entreprises opérant à l'échelle internationale, à des petites et à des moyennes entreprises (PME) ainsi qu'à des sociétés unipersonnelles qui fournissent des prestations de conseil. Tous considèrent des fournisseurs de différentes tailles lors de l'adjudication de leurs mandats.

armasuisse

Clé de lecture pour la première ligne:

En 2019, le service d'achat central armasuisse a conclu des contrats et des commandes avec 92 partenaires contractuels fournissant des prestations dans la catégorie d'acquisition «Denrées alimentaires et boissons».

Catégorie d'acquisitions	Nombre de partenaires contractuels
ar	
1 Denrées alimentaires et boissons	92
2.1 Textiles	231
2.2 Habillement	332
3.1 Combustibles	70
3.2 Produits chimiques	546
4.1 Armes, munitions, explosifs, y compris entretien et réparation	179
4.2 Machines et appareils, y compris entretien et réparation	2585
5 Produits médicaux et pharmaceutiques	894
6.1 Services de transport, biens et marchandises	286
7.1 Véhicules, y compris entretien et réparation	1780
7.2 Groupes électrogènes, y compris entretien et réparation	184
7.3 Navires et bateaux, y compris entretien et réparation	49
7.4 Locomotives et matériel roulant, y compris entretien et réparation	25
7.5 Systèmes aéronautiques, y compris entretien et réparation	140
8 Biens et services de sport et de détente, y compris entretien et réparation	617
16.1 Systèmes d'exploration et d'évaluation, y compris entretien et réparation	433
16.2 Systèmes de conduite et d'informatique, y compris entretien et réparation	104
16.3 Systèmes de formation (simulateurs), y compris entretien et réparation	98
16.4 Logiciels (et licences) pour systèmes militaires, y compris entretien et réparation	110
17.2 Services pour la mise à disposition, l'exploitation et l'entretien d'équipements militaires	2758
ar Immobilier	
20.1 Constructions militaires: honoraires, hors travaux de construction	611
20.2 Constructions militaires: travaux de construction, y compris honoraires	2857
20.4 Constructions militaires: exploitation des immeubles	1949

Office fédéral des constructions et de la logistique

Catégorie d'acquisitions	Nombre de partenaires contractuels
OFCL Logistique	
9.1 Publications fédérales, imprimés	595
9.2 Imprimés de sécurité	14
10 Bureautique, y compris appareils de présentation, accessoires, y compris entretien et réparation	177
11 Photocopieurs, y compris entretien et réparation	17
12.1. Équipements de bureau et d'aménagement des locaux	509
13 Matériel de bureau, y compris papier et consommables informatiques, y compris entretien et réparation	385
14.1 Services postaux	20
15.1 Matériel informatique	212
15.2 Logiciels, y compris licences	388
15.3 Télécommunication	56
15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	238
17.1 Services pour la mise à disposition, l'exploitation et l'entretien d'équipements civils	337
18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	757
18.6 Location de services et personnel temporaire dans le domaine des TIC	64
OFCL Constructions	
19.1 Constructions civiles, honoraires	337
19.2 Constructions civiles, prestations de construction	1254
19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	3422

Office fédéral des routes (OFROU)

Catégorie d'acquisitions	Nombre de partenaires contractuels
OFROU	
21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	904
21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	705
21.3. TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	12
21.4 Construction des routes nationales: exploitation et entretien	2

5.5 Contrats et commandes conclus en 2019 par canton et à l'étranger en millions de francs (siège du partenaire contractuel)

Les fournisseurs ayant leur siège à différents endroits figurent dans chaque canton où ils ont un siège, de sorte qu'il est possible d'analyser la répartition géographique des paiements effectués pour les acquisitions. Lorsque la structure des entreprises est complexe, les paiements indiqués ne se rapportent pas au groupe, mais à la succursale en question.

armasuisse

Clé de lecture pour la première ligne:

En 2019, le service d'achat central armasuisse a conclu des contrats et des commandes pour 46 millions de francs dans le canton d'Argovie, le total du domaine ar Immobilier pour ce canton atteignant 30,7 millions. Au total, armasuisse a fait l'acquisition de biens, de prestations de construction et de services pour un montant de 76,8 millions de francs dans le canton d'Argovie.

Canton / étranger	ar, millions de fr.	ar Immobilier, millions de fr.	Total relevant de la responsabilité d'armasuisse, millions de fr.	Part en % par canton
Argovie	46,0	30,7	76,8	3,3 %
Appenzell Rhodes-Extérieures	0,5	0,7	1,2	0,1 %
Appenzell Rhodes-Intérieures	0,5	0,3	0,9	0,0 %
Bâle-Campagne	7,9	2,8	10,7	0,5 %
Bâle-Ville	4,5	0,5	5,0	0,2 %
Berne	433,4	140,6	574,0	24,8 %
Fribourg	10,3	52,0	62,3	2,7 %
Genève	44,1	10,2	54,3	2,3 %
Glaris	1,4	2,8	4,1	0,2 %
Grisons	4,0	18,0	22,0	0,9 %
Jura	1,0	7,4	8,4	0,4 %
Lucerne	73,4	29,0	102,4	4,4 %
Neuchâtel	0,7	1,0	1,7	0,1 %
Nidwald	9,9	4,1	14,0	0,6 %
Obwald	3,0	4,7	7,7	0,3 %
Schaffhouse	10,9	0,4	11,3	0,5 %
Schwyz	4,9	4,0	8,9	0,4 %
Soleure	48,9	6,0	54,9	2,4 %

Canton / étranger	ar, millions de fr.	ar Immobilier, millions de fr.	Total relevant de la responsabilité d'armasuisse, millions de fr.	Part en % par canton
Saint-Gall	180,1	26,2	206,2	8,9 %
Thurgovie	213,3	23,1	236,4	10,2 %
Tessin	8,1	25,5	33,6	1,5 %
Uri	0,6	14,5	15,1	0,7 %
Valais	3,1	14,9	18,0	0,8 %
Vaud	10,9	24,0	34,9	1,5 %
Zoug	35,7	9,0	44,7	1,9 %
Zurich	352,1	63,6	415,8	17,9 %
Étranger	291,1	1,0	292,1	12,6 %
Non classé	0,1	0,0	0,1	0,0 %
Total	1800,5	517,1	2317,6	100,0 %

Office fédéral des constructions et de la logistique

Canton / étranger	OFCL Logistique, millions de fr.	OFCL Constructions, millions de fr.	Total relevant de la responsabilité de l'OFCL, millions de fr.	Part en % par canton
Argovie	26,6	3,4	30,1	2,3 %
Appenzell Rhodes-Extérieures	3,5	1,1	4,6	0,4 %
Appenzell Rhodes-Intérieures	0,1	0,0	0,1	0,0 %
Bâle-Campagne	2,8	2,4	5,2	0,4 %
Bâle-Ville	19,8	18,8	38,6	2,9 %
Berne	377,2	118,9	496,1	37,8 %
Fribourg	5,8	7,6	13,5	1,0 %
Genève	3,9	6,5	10,5	0,8 %
Glaris	0,3	0,1	0,4	0,0 %
Grisons	0,7	1,1	1,8	0,1 %
Jura	0,0	1,7	1,8	0,1 %
Lucerne	28,6	3,7	32,3	2,5 %
Neuchâtel	0,6	7,3	7,9	0,6 %
Nidwald	32,0	0,2	32,1	2,4 %
Obwald	0,3	0,0	0,3	0,0 %
Schaffhouse	2,9	0,5	3,4	0,3 %
Schwyz	1,5	1,2	2,7	0,2 %
Soleure	12,9	4,5	17,4	1,3 %
Saint-Gall	16,1	15,5	31,6	2,4 %
Thurgovie	8,7	2,9	11,6	0,9 %
Tessin	2,5	30,7	33,2	2,5 %
Uri	0,0	0,2	0,2	0,0 %
Valais	0,3	1,0	1,4	0,1 %
Vaud	18,9	12,1	31,0	2,4 %
Zoug	51,9	1,8	53,7	4,1 %
Zurich	295,6	77,1	372,7	28,4 %
Étranger	44,4	13,9	58,3	4,4 %
Non classé	20,3	0,3	20,6	1,6 %
Total	978,5	334,4	1312,9	100,0 %

Office fédéral des routes (OFROU)

Canton / étranger	Contrats d'entreprise		Contrats de prestation et de planification		Contrats de livraison		Informatique		Constructions RN, exploitation et entretien		Total relevant de la responsabilité de l'OFROU		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
Argovie	74	69,6	111	17,8	-	-	2	2,3	-	-	187	89,7	5,6 %	5,2 %
Appenzell Rhodes-Extérieures	1	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,0	0,0 %	0,0 %
Appenzell Rhodes-Intérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâle-Campagne	47	9,8	84	9,7	1	0,0	1	4,2	-	-	133	23,7	4,0 %	1,4 %
Bâle-Ville	9	2,3	49	11,9	-	-	-	-	-	-	58	14,2	1,7 %	0,8 %
Berne	161	288,2	252	24,6	1	0,0	4	8,9	-	-	418	321,7	12,4 %	18,8 %
Fribourg	37	32,4	56	4,1	3	0,0	-	-	-	-	96	36,5	2,9 %	2,1 %
Genève	16	6,1	44	4,0	-	-	-	-	-	-	60	10,1	1,8 %	0,6 %
Glaris	17	35,9	9	0,8	-	-	-	-	-	-	26	36,7	0,8 %	2,1 %
Grisons	76	33,5	90	10,5	2	0,0	1	0,2	-	-	169	44,2	5,0 %	2,6 %
Jura	7	0,1	19	3,2	-	-	-	-	-	-	26	3,3	0,8 %	0,2 %
Lucerne	97	157,0	72	6,8	2	0,1	1	0,5	-	-	172	164,4	5,1 %	9,6 %
Neuchâtel	14	9,4	67	5,9	-	-	-	-	-	-	81	15,3	2,4 %	0,9 %
Nidwald	28	8,5	15	3,6	1	0,0	-	-	-	-	44	12,1	1,3 %	0,7 %
Obwald	25	7,0	3	0,8	-	-	-	-	-	-	28	7,8	0,8 %	0,5 %
Schaffhouse	4	0,1	5	0,5	-	-	-	-	-	-	9	0,6	0,3 %	0,0 %
Schwyz	14	29,4	23	1,5	-	-	-	-	-	-	37	30,9	1,1 %	1,8 %
Soleure	17	7,2	50	4,5	-	-	1	0,1	-	-	68	11,8	2,0 %	0,7 %
Saint-Gall	69	13,6	67	18,4	-	-	-	-	1	0,06	137	32,1	4,1 %	1,9 %
Thurgovie	27	9,9	21	1,6	3	0,1	-	-	-	-	51	11,6	1,5 %	0,7 %
Tessin	179	304,7	206	40,2	5	1,6	-	-	-	-	390	346,5	11,6 %	20,3 %
Uri	40	14,6	39	8,1	-	-	-	-	-	-	89	22,7	2,3 %	1,3 %
Valais	26	4,6	56	5,1	-	-	-	-	-	-	82	9,7	2,4 %	0,6 %
Vaud	58	12,2	223	34,6	1	0,4	-	-	-	-	282	47,2	8,4 %	2,8 %

Canton / étranger	Contrats d'entreprise		Contrats de prestation et de planification		Contrats de livraison		Informatique		Constructions RN, exploitation et entretien		Total relevant de la responsabilité de l'OFROU		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
Zoug	18	11,3	16	1,3	-	-	-	-	-	-	34	12,6	1,0 %	0,7 %
Zurich	245	290,4	421	82,4	5	7,1	6	7,2	1	0,6	678	387,7	20,2 %	22,7 %
Étranger	13	16,9	4	0,4	-	-	1	0,1	-	-	18	17,4	0,5 %	1,0 %
Total	1319	1374,7	2002	302,5	24	9,4	17	23,5	2	0,7	3364	1710,8	100 %	100 %

5.6 Les trois plus importants marchés / adjudications en 2019

Les trois plus importants marchés et adjudications suivants, supérieurs à la valeur seuil de l'OMC, ont été publiés sur simap.ch en 2019. Les prestations peuvent être acquises sur une période de plusieurs années. Parfois, les montants d'adjudication comprennent également des options, ce qui signifie qu'ils ne seront pas toujours entièrement utilisés.

armasuisse

Clé de lecture pour la première ligne:

Le marché le plus important conclu en 2019 par le service d'achat central armasuisse concerne la catégorie d'acquisition «7.1 Véhicules, y compris entretien et réparation». L'adjudicataire a été la société Mercedes-Benz Suisse SA, qui a son siège dans le canton de Zurich. L'acquisition a fait l'objet d'une procédure sélective pour un montant supérieur à la valeur seuil, et l'adjudication a eu lieu le 4 juin 2019.

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Canton de l'adjudicataire	Procédure d'adjudication	Date de l'adjudication
Minibus, véhicules de livraison et camions légers - MB Sprinter	7.1 Véhicules, y compris entretien et réparation	Sans indication, conformément à l'art. 23, al. 3, let. b, LMP	Mercedes-Benz Suisse SA	ZH	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. sélective	04.06.2019
Beschaffung von diversen Umschlagmitteln	7.1 Véhicules, y compris entretien et réparation	Sans indication, conformément à l'art. 23, al. 3, let. b, LMP	Bamag Maschinen AG: machines de chantier, équipements de construction Jungheinrich AG, Leiser A. AG: machines et véhicules Linde Material Handling Suisse SA Still AG	ZH AG LU ZH ZH	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. sélective	21.06.2019
Systèmes de transport pour conteneurs amovibles et conteneurs ISO	7.1 Véhicules, y compris entretien et réparation	Sans indication, conformément à l'art. 23, al. 3, let. b, LMP	Lanz & Marti AG: construction de véhicules et atelier de carrosserie Notterkran AG	LU AG	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. sélective	21.03.2019

ar Immobilier

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Canton de l'adjudicataire	Procédure d'adjudication	Date de l'adjudication
Service hivernal	20.1 Constructions militaires: honoraires, hors travaux de construction	29,3	Besa Strassenunterhalt AG Frehner & Co Guisolan Fabien Keller Recycling AG: élimination et valorisation de déchets Maschinenring (Schweiz) AG Moser Lohnunternehmen GmbH WALTER ZOO AG GOSSAU	TG AR FR ZH TG SZ SG	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	22.06.2019
Burgdorf BE, Aussenstelle ALC Thun, Ausbau Aussenstelle 1.+2. Etappe, Generalplanerleistungen	20.1 Constructions militaires: honoraires, hors travaux de construction	12,1	Brühwiler AG Bauingenieure und Planer	SG	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	18.04.2019
LP132	20.1 Constructions militaires: honoraires, hors travaux de construction	9,3	thomasgraf ag	BE	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	11.11.2019

OFCL Logistique

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant de l'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Canton de l'adjudicataire	Procédure d'adjudication	Date de l'adjudication
(18165) 608 Partenariat stratégique en matière de services Business Suite SAP S/4HANA	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	200,0	BearingPoint SA Best Practice Consulting AG Münster, succursale de Regensdorf IBM Suisse SA Itesys AG Novo Business Consultants AG: conseil aux entreprises PwC Q-Perior AG SAP (Suisse) SA: traitement de données Sopra Steria SA Swisscom (Suisse) SA: Large Enterprise GOV TTS Talent Management Consulting GmbH, Heidelberg, succursale emineo AG, succursale itelligence AG smahrt consulting AG	ZH ZH ZH TG BE BE BE BE ZH BE ZH ZH ZH ZH	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	04.06.2019
F19230 Achat de l'administration fédérale d'Oracle (logiciels, matériel, services, maintenance et support), 01.01.2020-31.12.2024	15.2 Logiciels, y compris licences	166,0	Oracle Software (Suisse) Sàrl	AG	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. de gré à gré	12.11.2019
(18036) 609 Projet de sourcing NSB 2019-2032	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	145,8	Swisscom (Suisse) SA	BE	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. sélective	03.01.2019

OFCL Constructions

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Canton de l'adjudicataire	Procédure d'adjudication	Date de l'adjudication
Altstätten, réalisation d'un nouveau centre fédéral de procédure pour les requérants d'asile (b18004)	19.2 Constructions civiles, prestations de construction	34,8	Blumer-Lehmann AG	SG	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. sélective	18.01.2019
Kappelen, Grenzstrasse, construction d'un nouveau bâtiment pour le centre fédéral de demandeurs d'asile (b18019)	19.2 Constructions civiles, prestations de construction	16,5	Steiner SA	ZH	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	14.03.2019
Bâle, Freiburgerstrasse 50, construction d'un nouveau bâtiment d'hébergement dans le centre fédéral pour requérants d'asile (b18023)	19.2 Constructions civiles, prestations de construction	15,3	Steiner SA	ZH	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	14.06.2019

Office fédéral des routes (OFROU)

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Canton de l'adjudicataire	Procédure d'adjudication	Date de l'adjudication
N08 Interlaken Ost - Brienz - Baumeisterarbeiten Gesamtsanierung Abschnitt Interlaken Ost - Brienz	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	173,0	Consortium Marti Brienzensee, Suisse	BE	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	10.10.2019
N03 Kerenzerbergtunnel; Los 1, Neubau SiSto; Vortrieb und Ausbau eines 5.5 km langen bergmännischen Sicherheitsstollens, inkl. Querverbindungen und Abluft-stollen sowie Bau zweier Lüftungszentralen und zweier Unterzentralen.	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	107,1	Consortium KER 450, Suisse	TI	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	16.08.2019
N01 Effretikon – Ohringen, TP UN Travaux principaux de construction	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	89,1	Consortium EffOhr, Suisse	ZH	Adjud. supér. à la valeur seuil OMC: procéd. ouverte	22.05.2019

5.7 Adjudications de gré à gré en 2019

L'ensemble des adjudications de gré à gré *supérieures à la valeur seuil de l'OMC et publiées sur simap.ch au cours de l'année 2019* sont énumérées ci-après. Les adjudications de gré à gré ne doivent pas toutes être publiées. Il n'y a aucune obligation de publication pour celles qui relèvent du chapitre 3 OMP (autres marchés). Il s'agit de prestations et de biens militaires ne figurant pas dans les annexes 1 et 1a OMP, ainsi que d'adjudications de gré à gré concernant des objets répondant aux critères fixés dans l'article présentant les exceptions (art. 3 LMP), en particulier de matériel de guerre et d'acquisitions dans le domaine de l'ordre et de la sécurité publics.

Légendes pour les articles de l'OMP qui figurent dans les tableaux suivants et justifient les adjudications de gré à gré sur le plan juridique:

Art. 13, al. 1, let. a:

Selon l'art. 13, al. 1, let. a, OMP, une adjudication de gré à gré est réalisée lorsqu'aucune offre n'est présentée dans le cadre de la procédure ouverte ou sélective, ou qu'aucun soumissionnaire ne répond aux critères de qualification. On procède dès lors à de telles adjudications lorsqu'une procédure ouverte ou sélective n'a produit aucune offre ou un nombre insuffisant d'offres. Le soumissionnaire doit bien évidemment répondre entièrement aux critères requis lors de l'adjudication de gré à gré qui en découle.

Art. 13, al. 1, let. c:

Selon l'art. 13, al. 1, let. c, OMP, une adjudication de gré à gré est réalisée lorsqu'un seul soumissionnaire entre en considération en raison des particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant du droit de la propriété intellectuelle, et qu'il n'existe pas de solution de rechange adéquate. La plupart des cas énumérés ci-après ont fait l'objet d'une procédure de gré à gré, soit en raison de la particularité technique du mandat, soit pour des questions liées à la protection des investissements, au risque de pannes d'exploitation découlant du recours à un nouveau soumissionnaire ou au risque de perte de qualité des prestations ou de savoir-faire. L'adjudication d'un marché de gré à gré se justifie également lorsque plusieurs prestataires sont certes présents sur le marché, mais que l'adjudication à un autre acteur ne serait pas opportune sur le plan technique ou économique. Dans de rares cas, les droits de propriété intellectuelle appartiennent au soumissionnaire, rendant le passage à la concurrence et donc une adjudication à un autre soumissionnaire inappropriés ou impossibles.

Art. 13, al. 1, let. d:

En raison d'événements imprévisibles, l'urgence du marché est telle qu'il est impossible de suivre une procédure ouverte ou sélective. L'adjudicateur doit prouver non seulement qu'il n'a pas prévu la survenance de l'événement, mais également qu'il n'a pas pu ou dû le prévoir. S'il a commis une faute, par exemple du fait d'une mauvaise planification, il n'y a pas de situation d'urgence au sens de cet article.

Art. 13, al. 1, let. f:

Les prestations destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies doivent être achetées auprès du soumissionnaire initial, car l'interchangeabilité avec du matériel ou des services existants ne peut être garantie que de cette façon.

Art. 13, al. 1, let. h:

L'adjudicateur adjuge un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire adjugé en procédure ouverte ou sélective. Il a mentionné dans l'appel d'offres relatif au projet de base qu'il est possible de recourir à la procédure de gré à gré pour de tels marchés.

Art. 13, al. 1, let. l:

Selon l'art. 13, al. 1, let. l, OMP, la planification subséquente est confiée de gré à gré au lauréat d'une mise au concours lorsque:

1. la mise au concours précédente a été exécutée conformément aux principes du droit des marchés publics (LMP/OMP);
2. les soumissions ont été jugées par un organe majoritairement indépendant;

3. l'adjudication du marché subséquent selon une procédure de gré à gré était prévue dans le programme de la mise au concours.

Art. 36, al. 2, let. d:

Sur la base de l'art. 36, al. 2, let. d, OMP, un marché portant sur des prestations complémentaires à un marché ayant été adjugé en procédure d'appel d'offres ou en procédure invitant à soumissionner peut directement être octroyé, sans lancer d'appel d'offres, lorsqu'un changement de soumissionnaire est impossible pour des raisons économiques ou techniques ou entraînerait pour l'adjudicateur des difficultés considérables ou une augmentation disproportionnée des frais.

armasuisse

Le tableau ci-dessous présente les adjudications de gré à gré supérieures à la valeur seuil adjugées par armasuisse en 2019 dans son rôle de service d'achat central. Il comprend également les adjudications de gré à gré qui ont été exécutées dans le cadre de délégations (selon la section 3 de l'Org-OMP). Les adjudications de gré à gré n'interviennent que dans des cas exceptionnels: en principe, on fait jouer la concurrence via une procédure ouverte. Dans des cas dûment motivés, les services d'achat doivent néanmoins avoir la possibilité d'adjuger un marché de gré à gré, mais uniquement lorsque le cas relève de l'une des exceptions mentionnées à l'art. 13, al. 1, OMP:

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de la LMP/I'OMP	Date de l'adjudication
Externe Dienstleistung für PISA	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	20	HighPerfPeople (Switzerland) GmbH	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	04.11.2019
Prestations de services pour PISA	18.6 Location de services et personnel temporaire dans le domaine des TIC	10,96	Oniko SA	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	08.03.2019
IMFS Werterhalt HW+SW	16.1 Systèmes d'exploration et d'évaluation, y compris entretien et réparation	4.56	RUAG SA, division Neo Services	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	04.10.2019
IES KSD	16.4 Logiciels (et licences) pour systèmes militaires, y compris entretien et réparation	5,80	Itelligence AG conseil aux entreprises	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	04.11.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de la LMP/l'OMP	Date de l'adjudication
Vaccin conjugué contre les méningocoques	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	3,25	GlaxoSmithKline AG produits pharmaceutiques	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	23.04.2019
Kommunalfahrzeug mittel 4x4	7.1 Véhicules, y compris entretien et réparation	2,20	Marcel Boschung SA construction de véhicules	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	28.05.2019
Maintenance et entretien de l'installation de stérilisation des eaux usées du laboratoire biologique de sécurité (LBS)	20.4 Constructions militaires: exploitation des immeubles	1,50	EnviroDTS: traitement des eaux et eaux usées	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	14.02.2019
Individuelles Verbandpäckchen 2005 «Übungs-IVP»	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	1,49	IVF Hartmann AG usine de pansements	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	11.07.2019
Maintenance et entretien des autoclaves du LBS	20.4 Constructions militaires: exploitation des immeubles	1,07	Belimed Sauter AG: service clientèle, site Ouest	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	14.02.2019
PVE-Schleusen	17.2 Services pour la mise à disposition, l'exploitation et l'entretien d'équipements militaires	0,91	MS Protect AG: équipements de protection	Art. 3, al. 2, let. a, LMP: bonnes mœurs, ordre et sécurité publics	18.11.2019
Tragbahrensysteem	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	0,74	Stollenwerk u. Cie. GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	16.08.2019
JORASYS	16.4 Logiciels (et licences) pour systèmes militaires, y compris entretien et réparation	0,73	Xplain AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	03.01.2019
Zutrittskontrolle ZUKO OS EXOS	16.4 Logiciels (et licences) pour systèmes militaires, y compris entretien et réparation	0,69	dormakaba Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	21.05.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de la LMP/I'OMP	Date de l'adjudication
Beschaffung von 3 Quantstudio 5 Real Time PCR Maschinen mit Service, Reagenzien und Verbrauchsmaterialien	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	0,60	Life Technologies Europe BV succursale de Zoug, INVITROGEN	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	19.12.2019
Wartungsarbeiten INMR Kernresonanzspektrometer	4.2 Machines et appareils, y compris entretien et réparation	0,60	Bruker Switzerland SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	22.11.2019
Opus Suite / Lifecycle Management Software	16.4 Logiciels (et licences) pour systèmes militaires, y compris entretien et réparation	0,42	AltenBachControl GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	17.01.2019
Instandhaltung Seilbahnen	6.1 Services de transport, biens et marchandises	0,46	Inauen-Schättli AG: téléphériques	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	15.02.2019
Système de tir de gros calibre Wittaumatte, Thoune (2019-2026)	20.2 Constructions militaires: travaux de construction, y compris honoraires	0,37	Basler Ernst + Partner AG	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	20.06.2019
Brennstoff für Notkocher	3.1 Combustibles	0,32	Frike Chemicals AG	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	30.08.2019
Wartung Reinigungsanlage Armeeapotheke	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	0,31	Zeta Alro AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	15.05.2019
Nasenspray mit zwei Wirkstoffen in einem Dosieraerosol ohne Konservierungsstoffe	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	0,30	Verfora SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	09.10.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisition	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de la LMP/l'OMP	Date de l'adjudication
Reindampferzeuger Armeeapotheke	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	0,27	Getinge Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	15.05.2019
Maintenance, support et changement de l'application spécialisée CADI	16.4 Logiciels (et licences) pour systèmes militaires, y compris entretien et réparation	0,26	Puzzle ITC GmbH: prestations informatiques	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	08.11.2019
ZASV-VVA	16.4 Logiciels (et licences) pour systèmes militaires, y compris entretien et réparation	0,25	AP Schweiz Informatik AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	30.04.2019
Teilersatz Dekontamination, Ersatzbeschaffung Klimagerät	4.2 Machines et appareils, y compris entretien et réparation	0,25	Weiss Technik AG: technique climatique et des procédés	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.09.2019
Tout le système Challenger CL 604	7.5 Systèmes aéronautiques, y compris entretien et réparation	0,24	Alpine Air Support GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	22.03.2019
Schneefrässchleuder 4x4	7.1 Véhicules, y compris entretien et réparation	Sans indication, conformément à l'art. 23, al. 3, let. b, LMP	Aebi & Co AG Maschinenfabrik	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	04.09.2019
Staubinden C-A-T	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	Sans indication, conformément à l'art. 23, al. 3, let. b, LMP	Allenspach Medical AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	20.06.2019
Verbandpäckchen Individuell 90	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	Sans indication, conformément à l'art. 23, al. 3, let. b, LMP	IVF Hartmann AG Verbandstoff-Fabrik	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	10.05.2019

Office fédéral des constructions et de la logistique

Le tableau ci-dessous présente les adjudications de gré à gré supérieures à la valeur seuil adjudgées en 2019 par l'OFCL en sa qualité de service d'achat central. Il comprend également les adjudications de gré à gré qui ont été exécutées dans le cadre de délégations (selon la section 3 de l'Org-OMP). Les adjudications de gré à gré n'interviennent que dans des cas exceptionnels: en principe, on fait jouer la concurrence via une procédure ouverte. Dans des cas dûment motivés, les services d'achat doivent néanmoins avoir la possibilité d'adjuger un marché de gré à gré, mais uniquement lorsque le cas relève de l'une des exceptions mentionnées à l'art. 13, al. 1, OMP:

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
F19230 Achat de l'administration fédérale d'Oracle (logiciels, matériel, services, maintenance et support), 01.01.2020-31.12.2024	15.2 Logiciels, y compris licences	166,00	Oracle Software (Suisse) Sàrl	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	12.11.2019
(F19092) Avenant au Microsoft Software Assurance 2019	15.2 Logiciels, y compris licences	23,54	SoftwareONE SA	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	29.05.2019
F19159 IBM contrat-cadre Passport Advantage 2020-2022	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	20,00	IBM Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	27.11.2019
F19038 (1427) Serveurs x86 – Achat, maintenance et support jusqu'en 2020	15.1 Matériel informatique	16,40	Bechtle Steffen Schweiz AG Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	13.05.2019
F19012 Los 4 DB-Firewall 2019 - 2034	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	14,14	Acceleris AG: conseil en informatique	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	20.03.2019
F19079 SAP Secure Support Services et partenariat de services avec SAP pour l'infrastructure informatique jusqu'en 2023	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	14,00	SAP (Suisse) SA: traitement de données	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	19.03.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
F19229 620 SAP: licences supplémentaires et maintenance de logiciels 01.01.2020-31.12.2031	15.2 Logiciels, y compris licences	8,55	SAP (Suisse) SA: traitement de données	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	20.11.2019
F19084 Prolongation des licences SAS	15.2 Logiciels, y compris licences	8,41	SAS Institute AG: licences de logiciels	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	12.08.2019
(F19037) Maintenance et support des licences Linux Suse servers et desktops existantes 2020-2024	15.2 Logiciels, y compris licences	6,75	SUSE Software Solutions Ireland LTD Corrig Court Corrig Road	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	27.11.2019
F19074 Alimentation du réseau de communication mobile dans l'intérieur des bâtiments	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	5,20	Swisscom (Suisse) SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	08.05.2019
F19205 Abonnements Pager et frais du 1.1.20 au 31.12.29	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	4,80	Swissphone Wireless AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	29.10.2019
F19025 VM BVerw. Services d'exploitation jusqu'en 2025	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	3,99	Novo Business Consultants AG: conseil aux entreprises	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	21.06.2019
Services de maintenance et d'assistance opérationnelle et autres développements nécessaires de l'application dans le domaine de la taxation des spiritueux (jusqu'au 31.12.2026)	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	3,40	ABF Informatik AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	21.11.2019
F19122 – Logiciels et services pour la création et la maintenance de la plate-forme de publication en ligne pour le droit fédéral jusqu'au 31.12.2022	15.2 Software inkl. Lizenzen 18.2 Informatik-DL exkl. Personalverleih im Bereich IKT	3,40	Cognizione BVBA Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	18.06.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
Beijing, représentation suisse, nouvelle construction, Chancellerie (b17007)	19.1 Constructions civiles, honoraires	2,75	BRAUEN WÄLCHLI ARCHITECTES SA	Art. 13, al. 1, let. I, OMP: attribution de la planification subséquente ou de la coordination au lauréat d'une procédure antérieure*	03.01.2019
F19174 AVAM-DMS développement (01.01.2020-31.12.2021)	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	2,34	DXC Technology Switzerland GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	27.09.2019
Acquisition et maintenance des licences nécessaires à la migration et l'exploitation future des applications Natural Adabase de la CdC dans l'environnement Linux	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	2,15	SAG Software Systems AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	06.02.2019
Balerna-Novazzano, Via Giuseppe Motta, centre fédéral d'asile (b18015)	19.1 Constructions civiles, honoraires	2,10	Cristiana Lopes da Costa e Silva	Art. 13, al. 1, let. I, OMP: attribution de la planification subséquente ou de la coordination au lauréat d'une procédure antérieure*	22.02.2019
F19090 Plate-forme de livraison de courrier électronique jusqu'au 31 décembre 2023	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	2,05	PrivaSphere AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	20.06.2019
F19091 Plate-forme de livraison de courrier électronique jusqu'au 31 décembre 2013	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	2,05	Poste CH SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	20.06.2019
F19225 – Services de consolidation et Migration de la base de données de l'application spécialisée TDCost dans SAP (01.01.2020-31.12.2023)	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,77	Techdata SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	21.11.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
F19098 Évaluation de la conformité (Swiss Interoperability Conformity Assessment) de l'infrastructure informatique des communautés et des communautés de référence, OFSP 2019-2026	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,76	SA S KEREVAL	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	29.05.2019
F18262 Support opérationnel et technique ADOit, SG-DETEC 2019-2021	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,55	XIMIQA SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	10.10.2019
(F18287) Services de maintenance et d'assistance opérationnelle et autres développements nécessaires de l'application stationnaire	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,52	Xplain AG: prestations informatiques	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	20.03.2019
F18168 - ALLOT (Optenet) Netzzugangssysteme BIT	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,45	Wird SA: technologie de l'information	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	29.05.2019
(F19076) ICTax entretien et développement supplémentaire (jusqu'au 31.12.2021)	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,44	GFT Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	13.02.2019
(F19056) Avenant aux licences Splunk	15.2 Logiciels, y compris licences	1,42	LC Systems Engineering AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	09.05.2019
Contrat-cadre KPS prestations informatiques	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	1,36	KPS Solutions GmbH	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	12.09.2019
F19204 Prolongation au contrat Adobe Creative Software	15.2 Logiciels, y compris licences	1,36	a&f systems ag	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	27.11.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
18219_Centrale des voyages de la Confédération BRZ Backoffice_DFAE_2020-2028	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,28	Umbrella Organisation U+O AG	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	21.11.2019
(F18188) Support spécialisé de l'organisation de gestion de processus DETEC et maintenance et support	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,19	BOC Information Technologie Consulting GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	22.03.2019
F19131 - Licences logicielles Kofax jusqu'au 31.12.2021	15.2 Logiciels, y compris licences	1,17	Kofax Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	14.08.2019
F18167 - f5 Netzzugangssysteme BIT	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,13	Wird SA: technologie de l'information	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	29.05.2019
(F18213) Maintenance, support opérationnel et améliorations de l'application eneXs pour mobiles	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,08	Xplain AG: prestations informatiques	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	09.04.2019
F19099 - Mise à disposition, exploitation, entretien et support du système de certification LDEP, OFSP 01.04.19 - 31.12.26	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	1,07	IHE Europe aisbl	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	13.06.2019
Schweizer Vertretung Addis Abeba, Neubau Kanzlei und Residenz (b18016)	19.1 Constructions civiles, honoraires	1,00	OLBH GmbH	Art. 13, al.1, let. I, OMP: attribution de la planification subséquente ou de la coordination au lauréat d'une procédure antérieure*	16.10.2019
F18217 Weiterführung Unterstützungsleistungen 2019-2020	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,97	couniq consulting GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	08.03.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
Zurich, Museumstrasse 2, rénovation du bâtiment existant, étape C (b610)	19.1 Constructions civiles, honoraires	0,93	Consortium Generalplaner SLM Zürich c/o Proplaning AG	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)*	27.02.2019
Informatikdienstleistungen für die Projektleitung der IKT-Schlüsselprojekte IKT-ProgFMÜ-P1 und IKT-ProgFMÜ-P3-Ausbauten	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,77	AWK Group SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	17.06.2019
Extensions de fonctionnalités et «lifecyle» des éléments de ISS2	15.2 Logiciels, y compris licences	0,74	Verint System Ltd	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	15.03.2019
F19079 SAP Secure Support Services et partenariat de services avec SAP pour l'infrastructure informatique – armasuisse	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,70	SAP (Suisse) SA: traitement de données	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	19.03.2019
F19154 Maintenance, support et développement ultérieur du MHS pendant 5 ans	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,53	Netsys INTERNATIONAL(PTY)LTD Netsys Court	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	20.11.2019
F19094 Maintenances corrective, évolutive et adaptative des applications WebCotisations-CSC et SITAX 2021-2023	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	0,48	GLOBAZ SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	03.09.2019
Schweizerische Vertretung in Singapur, Kanzlei, Gesamtanierung und Erweiterung (b18018)	19.1 Constructions civiles, honoraires	0,48	Berrel Berrel Kräutler AG	Art. 13, al.1, let. I, OMP: attribution de la planification subséquente ou de la coordination au lauréat d'une procédure antérieure*	05.09.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
Balerna-Novazzano, Via Giuseppe Motta, centre fédéral d'asile (b18015)	19.1 Constructions civiles, honoraires	0,47	Borlini & Zanini SA c/o Stabile Trebia/Scairolo	Art. 13, al. 1, let. I, OMP: attribution de la planification subséquente ou de la coordination au lauréat d'une procédure antérieure*	22.02.2019
F19194 Maintenance et licences pour le module SUMEX – année 2020	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,46	Elca informatique SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.12.2019
Balerna-Novazzano, Via Giuseppe Motta, centre fédéral d'asile (b18015)	19.1 Constructions civiles, honoraires	0,42	Studio d'ingegneria Visani Rusconi Talleri (VRT) SA	Art. 13, al. 1, let. I, OMP: attribution de la planification subséquente ou de la coordination au lauréat d'une procédure antérieure*	22.02.2019
(F19147) SUMEX Suite: acquisition de logiciels	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,34	CNA, Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	27.11.2019
Balerna-Novazzano, Via Giuseppe Motta, centre fédéral d'asile (b18015)	19.1 Constructions civiles, honoraires	0,33	Elettroconsulenze Solca SA	Art. 13, al. 1, let. I, OMP: attribution de la planification subséquente ou de la coordination au lauréat d'une procédure antérieure*	22.02.2019
Kampagne Vermeidung Lebensmittelabfälle	9.1 Publications fédérales, imprimés	0,30	Fondation suisse pour la pratique environnementale Pusch	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	06.08.2019
F19165 Systèmes d'images 3D pour l'enregistrement de géodonnées 2019-2021	15.1 Matériel informatique	0,29	Schneider Digital Josef J. Schneider e.K.	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	18.11.2019
F19179 - Maintenance et transactions pour l'application MediPort, CdC – année 2020	18.2 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	0,28	MediData AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.12.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
(F19202) Licences pour les produits Atlassian jusqu'au 12.07.2021, OFIT	15.2 Logiciels, y compris licences	0,24	SoftwareONE SA beecom AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	16.08.2019
Représentation suisse à Beijing, bâtiment de remplacement, Chancellerie (b17007)	19.1 Constructions civiles, honoraires	0,22	Borgeaud Jean-Jacques Archit.- Paysagiste	Art. 13, al.1, let. I, OMP: attribution de la planification subséquente ou de la coordination au lauréat d'une procédure antérieure*	03.01.2019

*Le marché initial a été passé par une procédure ouverte ou sélective

Office fédéral des routes (OFROU)

Le tableau ci-dessous présente les adjudications de gré à gré supérieures à la valeur seuil adjudgées par l'OFROU en 2019 dans son rôle de service d'achat central. Les adjudications de gré à gré n'interviennent que dans des cas exceptionnels: en principe, on fait jouer la concurrence via une procédure ouverte. L'OFROU interprète ces dispositions de manière restrictive, mais l'adjudication de marchés considérables via une procédure de gré à gré est parfois inévitable. C'est notamment le cas des avenants (par ex. en raison de modifications des commandes pour des motifs imprévisibles ou imprévus), lorsqu'un changement de partenaire contractuel au cours du projet entraînerait des coûts élevés, des risques ou une perte de temps considérable.

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
F3, 190015, ASTRABRIDG, pont de chantier mobile type ASTRA / entrepreneur général	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	16,96	Consortium ASTRA Bridge	Art. 13, al. 1, let. g, OMP: prototypes	11.12.2019
N09.58 EP Martigny & Environs - Lot 111 - T/U et K Ouvrages sur N09 - Avenant 3	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	14,75	Consortium VEMA 111	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	25.07.2019
070054 N01/54, 55 UPlaNS SG West - SG Ost, NO Planer BSA	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	6,81	IG Verkehrstechnik	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	26.02.2019
N01 Upn.Faoug - Kerzers Travaux de GC pour assainissement du tronçon, y c. demi-jonction de Morat	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	5,88	Consortium A1 Löwenberg	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	31.01.2019
N03, 130032, NTBS SIG, Ersatz Signalgeber Nordtangente BS / Los 002 Signale, Verkehrserfassung und Verkabelung	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	4,33	Arnold AG	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	01.05.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
N09.58 EP Martigny & Environs, Lot 111 - T/U et K Ouvrages sur N09 - Avenant 2	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	3,80	Consortium VEMA 111	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	12.07.2019
080425, N01-42-2, Baumeister Hauptarbeiten	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	3,47	Consortium ZOE-IC	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	01.10.2019
N2 EP26 Svincolo di Mendrisio, Lotto 203, opere esterne alla carreggiata autostradale (allacciamenti e strada cantonale) - Opere da capomastro e pavimentazione	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	2,66	Cossi Costruzioni S.P.A	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	31.07.2019
N06.32-006 PEB Wankdorf - Muri Bypass Ost, Dienstleistungsauftrag / Unterstützung Information Kommunikation für die Projektphasen Generelles Projekt und Ausführungsprojekt	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	2,63	Farnet Consulting SA	Art. 13, al. 1, let. i, OMP: marché de produits de base	25.02.2019
N05 Upn.Colombier - Cornaux TP2 SSB - Travaux 2016-2017	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	2,59	Association FGMB TP2 section 6	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	12.02.2019
N02, 080198, EP LU HER, projet de maintenance limite LU/NW – Hergiswil, auteur du projet de construction	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	2,58	IG top_lokal c/o	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	12.07.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
N01/38 ANU Los 2, Tunnel Gubrist, Neubau, Los 201 HA 3. Röhre Gubrist	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	2,45	Consortium Marti Gubrist	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	25.03.2019
N09.48 080010 Upn.Vennes - Chexbres +PUN - Travaux principaux de génie civil - TP3.201 / Avenant n° 2	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	2,09	Consortium BEFALEM	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	12.11.2019
Nachtrag 10 für das Projekt N06.40 EP Thun Nord - Spiez, TP 11 Instandsetzung Allmendtunnel Thun	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	2,05	Consortium Allmendtunnel	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	04.09.2019
N09 Ant.Vallorbe - Essert-Pittet Travaux de génie-civil T/U et K - sécurisation trafic (étape 2)	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	2,02	Implenia Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	25.06.2019
N04, 080210, EP KÜBRU, EP Küssnacht - Brunnen / Maître d'œuvre pour le tronçon 2 - avenant	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	1,95	Consortium N4 EP KÜBRU	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	02.01.2019
Secondo tubo San Gottardo - PV Bau Pilotprojekt WELK 380 KV für Swissgrid	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	1,92	Consorzio IG Nuovo Gottardo	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	14.11.2019
170024 EP 6 divers - OpSi_Elaboration des DS F1 - Participation au collège de pairs	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	1,81	Groupement COP	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	30.07.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
N08.60 090290 EP Interlaken Ost - Brienz, Los E61 Kommunikationsnetz Lieferung, Montage und Inbetriebnahme der Erweiterung der Anbindung an das bestehende Kommunikationsnetz	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	1,78	ARGOnet SA	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	24.09.2019
N01.08 080166 ENG Suppression goulet d'étr. Crissier Prestations de BAMO	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	1,58	Groupement GTA	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	30.04.2019
LVS Grundwartung, SW-Pflege und Support 2019-2025	21.3. TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	1,56	ELCA Informatique SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	21.10.2019
N2 EP19 Melide-Gentilino, progettazione di attività supplementari	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	1,51	Consorzio TraCiA EP19, c/o	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	16.12.2019
N03/76 UPlaNS Murg - Walenstadt, Vorarbeiten Signalportale	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	1,50	Consortium TTS	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	23.05.2019
N2 Secondo tubo Gottardo	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	1,29	IG ILBP BSA	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	12.06.2019
N01/40 UPlaNS ZH Unterstrass - ZH Ost EHS Sanierung TMIL Phase 2	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	1,21	Pöyry Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	30.01.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
N2 EP04 Airolo-Quinto, fornitura barriere di sicurezza mobili	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	1,20	Greuter AG	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	09.07.2019
N01.06 180077 Réf. PS RC de Mely APR et DLT	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	1,16	Groupement NIP	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	24.01.2019
N02, 080126, EP SCHÄNZ, EP Schänzli / phases: documents pour l'exécution (51) et réalisation (52)	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	1,01	INGE EP Schänzli	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	02.01.2019
080247, Sanierung TMIL	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,97	INGE OBL	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	11.04.2019
N02, 080008, EP STB, Sanierungstunnel Belchen STB / pp3, Lot 11a distribution moyenne tension	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,96	Siemens Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	15.01.2019
Secondo tubo San Gottardo - PV BSA Pilotprojekt WELK 380 KV für Swissgrid	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,92	Consorzio IG ILBP BSA	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	14.11.2019
N14, 080397, AS Gisikon, BSA Lot 4	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,89	VR AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	18.10.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
N02, 080008, EP STB, Sanierungstunnel Belchen STB / Los 65 Funk- und Einsprechanlage	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,88	Comlab AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	09.10.2019
080086 N04/06, Tunnel Galgenbuck, Neubau, BSA Los 71 Installationen + Kabel	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,88	Consortium GaBu BSA	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	23.04.2019 ¹²
080086 N04/06, Tunnel Galgenbuck, Neubau, BSA Los 71 Installationen + Kabel	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,88	Consortium GaBu BSA	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	30.04.2019 ¹²¹³
N02, 080126, EP SCHÄNZL, EP Schänzli / Appui au maître d'ouvrage - avenant	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,86	Jauslin Stebler AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	15.08.2019
N01.12 080159 Upn.Bernex - Ferney Lot 7 - Remplacement des revêtements de chaussée Perly-Vernier	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,68	Consortium Bernex - Ferney	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	02.09.2019
Nachtrag 7 N01.24 EP Kirchberg - Kriegstetten, Gesamtplaner MK und MP	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,64	INGE ABBA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	22.10.2019
Wartung / Pflege und Weiterentwicklung der Provisionierungen und Shibboleth und Unterstützung bei der Integration von Fachanwendungen ins eIAM.	21.3. TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	0,62	Adnovum Informatique SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	18.05.2019

¹² Cet avenant a été publié deux fois, le 23 et le 30 avril 2019. Il s'agit dans les deux cas du même avenant avec les mêmes montant et date d'adjudication.

¹³ Cet avenant a été publié deux fois, le 23 et le 30 avril 2019. Il s'agit dans les deux cas du même avenant avec les mêmes montant et date d'adjudication.

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
N02, 080008, EP STB, Sanierungstunnel Belchen STB / Lot 12a distribution basse tension - avenant	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,55	Ingmatic AG	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	02.01.2019
080488, F4 Verkehrsmanagement, WTA Grüneck	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,55	Signal AG	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	05.06.2019
N01/54, 55 UPlaNS SG West - SG Ost, BIM Pilotprojekt Submission und Realisierung	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,52	Basler & Hofmann SA	Art. 13, al. 1, let. g, OMP: prototypes	16.08.2019
N06.40 EP Thun Nord - Spiez, Bau der Lärmschutzwand Zollhaus	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,52	Kästli Bau AG	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	29.04.2019
CG.001 - Travaux de génie civil	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,51	Implenia Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	07.03.2019
130075, N01/48-6SP, PV/Ing. Trasse/KuBa (GP)	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,51	IG RTH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	03.10.2019
N2 EP22 Campaccio, progettista tracciato / ambiente / BSA	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,50	Studio d'ingegneria G. Dazio & Associati	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	31.01.2019
100046, ANU LOS 2, PV Nachtrag 7	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,50	Communauté d'ingénieurs AHB	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	15.07.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
080275 N03/56, 60 UPlaNS / PUN Wäd. - Woll. Bauherrenunterstützung	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,50	IG BHU Waewo c/o	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.12.2019
100138, N01/42 Werkhof Wallisellen, Neubau - Generalplaner, Phase AP bis Inbetriebnahme	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,50	Gähler und Partner AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	30.08.2019
N02, 120065, EP OT, Erhaltungsprojekt Osttangente Basel / Planerarbeiten Kunstbauten - Nachtrag	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,49	IG AeBo/S+P	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	21.05.2019
N03/70 UPlaNS Weesen - Murg (Kerenzerberg), PV-TP1 (BSA)	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,49	IG Kerenzerberg c/o	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	29.11.2019
080275 N03/56, 60 UPlaNS / PUN Wädenswil - Wollerau PV + BL MK bis IBN	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,49	IG PEEB c/o	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.12.2019
N02, 080362 EP AmGö Ingenieurleistungen NACHTRAG	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,49	IPAmGö c/o	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	16.08.2019
N01/03/07/13 UeLS GE VI, Ablösung der UeLS, N01 PV BSA	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,49	IG Uels Next	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	16.09.2019
080425, VA Bau: Spritzbeton, Taloschieren, Beschicker und Ankerköpfe	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,48	Toneatti AG Bilten	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	10.07.2019
Fachanwendung VPS	21.3. TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	0,46	BSR Automation AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	21.08.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
120049, N01-36 WEST AS Dietikon - Verzw. Limmattal - Projektierung	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,46	Communauté d'ingénieurs Limmattal	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.06.2019
N02, 120034, GPS Nord gestion du trafic	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,46	RBV Verkehrsmanagement GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	13.06.2019
080275 N03/56, 60 UPlaNS / PUN Wäd. - Woll. PV + BL MK bis IBN für BSA	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,46	Inge Awis c/o	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.12.2019
N01.02 080162 Jct. du Grand-Saconnex - Auteur de projet pour les domaines K, T/U et T/G	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,45	Groupement TNC	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	05.07.2019
Ingenieurunterstützung der Schadenwehr Gotthard bei der Behandlung der Gesuche um Sonderbewilligungen für Ausnahmefahrzeuge und -transporte.	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,44	Lombardi SA Ingegneri Consulenti	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	11.03.2019
N02, 080008, EP STB, Sanierungstunnel Belchen STB / planification et conduite de travaux – avenant pour les phases 41 - 53	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,44	IUB Engineering SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	29.04.2019
N2 EP18 Balerna - Progettista tracciato e manufatti	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,44	Consorzio NABALER 2016	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.01.2019
Secondo tubo San Gottardo - BHU Pilotprojekt WELK 380 KV für Swissgrid	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,44	Consorzio IG Duo	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	14.11.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
N09.58 080331 EP Martigny & Environs MP AO RE Mandataires Lot 110 - Avenant 06	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,43	Groupement SNSD Martigny	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	02.08.2019
N01.12 080159 Upn.Bernex - Ferney VoMa Chambres et couvercles - Tunnels Confignon-Vernier et tranchée de Chèvres - Lot 4	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,42	Implenia Suisse SA	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	04.06.2019
N06.40 080294 EP Thun Nord - Spiez, Beschaffung PV BSA - Nachtrag 2	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,41	IUB Engineering SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	02.08.2019
N06.56 Steg-Hohtenn Tunnel Mittal BSA - PV Mandat mit öBL	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,41	Pöyry Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	08.10.2019
080247, N01-40 EHS, Ein- / Ausschalten Sichttrübung TSCE	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,41	BP Group GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	18.09.2019
N01/03/07/13 UeLS GE VI, Ablösung der UeLS BSA Engineeringtool UeLS GE VI	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,40	ASE (Analysis Simulation Engineering) AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	16.09.2019
N01.10 140058 BSA remplacement caméras N01 Intégration IVI/ED dans UeLS UT II VD	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,39	Sopra Steria SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	28.02.2019
N02, 080008, EP STB, tube de réfection du Belchen (STB) / lot 67 installation téléphonique SOS	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,38	Telematix SA	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	09.10.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
N02, 160073, VTV SBT, remplacement des caméras de surveillance	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,37	audio-video g+m s.a	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	11.01.2019
Werkhof Mels, Thal, Oberbüren Instandsetzung	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,37	Gähler und Partner AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	03.07.2019
N16 - Upn.Tavannes - Bözingenfeld - Assainissement bornes SOS	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,37	Telematix SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	03.04.2019
N04, 190069, N4 GU 2019, NG-Axen Gumpischthal chute de pierres 2019 / régulation du trafic phase 2	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,37	GIWA Security AG	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	08.10.2019
Zusatzleistungen Bauherrenunterstützung für das Projekt NEB 2020	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,36	IUB Engineering SA	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	02.10.2019
080425, N01-42-2 PV/Ing. BSA Packet B, SiG-STNET (Bau-IBN)	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,36	AF TOSCANO AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	31.07.2019
F3, 100128, VM-KONZEPT, concept gestion du trafic de l'UT VIII / livraison et montage de signaux variables (WWW) tronçon Härkingen - avenant	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,35	Consortium Signale GE VIII	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	11.11.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
N02, 120065, EP OT, projet d'entretien tangente est de Bâle / rénovation de la signalisation de la plate-forme douanière de Rheinfeld - signalisation variable de direction (WWW)	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,35	Walter AG Signaltechnik und Verkehrsreg	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	21.10.2019
N00.F2 Erhaltungsplanung 2017ff - P1011 - Seiluntersuchung	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,34	Alpin Technik und Ingenieurservice GmbH	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	23.05.2019
N01/38 ANU Los 2, Tunnel Gubrist, Neubau, Los 261	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,33	IG Gubrist Plus	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	04.11.2019
100046, ANU LOS 2, PV Los 2 Nachtrag 6	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,33	Communauté d'ingénieurs AHB	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	15.07.2019
N04/06, 08, Tunnel Cholfirst/Fäsenstaub, Er. BSA, PV MP bis IBN	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,32	IG AWHZ	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	31.10.2019
N13 Tunnel San Bernardino - progettazione e DLT/DLL BSA	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,32	Consorzio TIGRI	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	14.11.2019
N02, 100054, système global Contournement de LU, auteur d.proj.N	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,31	Pöyry Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	12.12.2019
170024 EP 6 - OpSi_Elaboration des DS F1_mandataires à la production - Lot 3 (ID 6211)	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,30	Groupement GIBS	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	18.07.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
100046, ANU LOS 2, Unterstützung der Oberbauleitung beim Vortrieb AMG	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,30	Communauté d'ingénieurs AHB	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	12.07.2019
N00.F2 EP 2017 - 2021 - Ponts sur le Rhône à St. Maurice - renforcements / spécialiste national - Avenant 1	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,30	GVH Tramelan SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	07.03.2019
N02, 090092, HAGAUG ÜMA, Hagnau - Augst ÜMA/VOMA/SOMA / mesures d'urgence au passage inférieur CFF des voies industrielles sous la Salinenstrasse à la jonction de Pratteln (objet n° 2.050) – maître d'ouvrage	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,30	Hydrojet AG	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	02.01.2019
Nachtrag 3 für das Projekt N01.22-004 PEB Wankdorf - Schönbühl 8-Spur - PV Bau + BSA	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,28	IG EBA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	02.10.2019
N02, 100054, système global de contournement de Lucerne	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,28	Pöry Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	21.03.2019
080247, N01-40 EHS, NO Neuausschreibung BSA Los 3	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,28	Pöry Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	10.05.2019
N02, 120065, EP OT, projet d'entretien de la tangente est Bâle-Ville / EES, phases du projet allant du projet de mesures à l'achèvement / aux mises en service incl. - avenant	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,28	Scherler SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	15.08.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
N01 Réf. PS RC de Mély BAMO - DGT pour la réfection du PS RC de Mély	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,27	Association sd-lo	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	22.01.2019
N2 EP26 Svincolo di Mendrisio, Direzione locale dei lavori	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,27	Consorzio DLL Mendrisio	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	21.01.2019
N13 Stationnement des poids lourds à Unterrealta	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,26	Autcomp AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	07.03.2019
100132 N03/68, Werkhof Biäsche, Instandsetzung, Bauleitung	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,26	Rhyner Baumanagement AG	Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	03.12.2019
070191 N03/70 UPlaNS Weesen - Murg (Kerenzerberg), BSA Leittechnik prov. Längslüftung	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,25	Ticos E&S AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	23.04.2019
F4 Anprallschutz Tunnelnischen, PV	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,25	Niederegger AG Bauingenieure ETH/SIA	Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	11.03.2019
N01/40 UPlaNS ZH Unterstrass - ZH Ost EHS, Sanierung TMIL Phase 2	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,25	HBI Haerter AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	28.01.2019
N02, 160031, 8S HAG AUG, Hagnau – Augst, aménagement à 8 voies / auteur du projet EES - avenant	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,25	AWK Group SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	07.10.2019
N08.56 UeMa EP Interlaken West - Ost, PV Bau & BSA Nachtrag 2	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,23	Communauté d'ingénieurs LB	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	03.06.2019
N2 EP22 Campaccio, progettista manufatti	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,23	Consorzio DaPi	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	24.01.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
070191 N03/70 UPlaNS Weesen - Murg (Kerenzerberg), BSA Leittechnik UelS	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,23	Remtec AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	23.04.2019
Projet Migration MISTRA (Intégration d'applications dans eIAM) Lots 1 et 2 pour les applications : - Ouvrages d'art (KUBA) - Mobilité douce (LV)	21.3. TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	0,21	Unit Solutions AG	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	19.10.2019
080425, N01-42-2, BSA Packet A (EV-KAB)-3. No	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,20	Consortium ABC	Art. 13, al. 1, let. h, OMP: nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire	13.06.2019
N01 Jct. du Grand-Saconnex - Modification signalisation lumineuse pendant chantier (ID 5955)	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,20	Siemens Mobility SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	08.03.2019
N09 Prestations mandataire pour l'étude et la réalisation de l'assainissement de murs de soutènement / Avenant no4	21.1 Construction des routes nationales: honoraires, hors travaux de construction	0,19	AF Toscano AG	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	18.01.2019
N99.99 090169 Réf.Réseaux FO+RCOM F1 Mise à niveau PABX JU	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,16	Sunrise Communications SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	15.01.2019
N02, 090202 Effigo-Tec, Ph.3	21.2 Construction des routes nationales: travaux de construction, y compris honoraires	0,08	Ingegna SA	Art. 13, al. 1, let. c, OMP: aucune solution de rechange adéquate	13.06.2019

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Motif de la procédure de gré à gré avec référence de l'article concerné de l'OMP	Date de l'adjudication
ASTRA Data Warehouse Lot 2 – Exploitation et développement Backend	21.3. TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	Aucune indication, conformément à l'art. 23, al. 3, let. b. LMP	Trivadis SA	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	13.09.2019
ASTRA Data Warehouse Lot 6 – DWH/BI Direction de la maintenance et direction de projet	21.3. TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	Aucune indication, conformément à l'art. 23, al. 3, let. b. LMP	IT-Logix AG Excellent Solutions	Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	13.09.2019

Centrale des voyages de la Confédération (CVC)

En 2019, la CVC n'a procédé à aucune adjudication supérieure à la valeur seuil légale.

Les prix des voyages en avion et des prestations d'hôtellerie sont soumis à d'importantes fluctuations. Les besoins en prestations de ce type communiqués à la CVC par ses clients varient fortement en fonction de la situation et ne peuvent être anticipés. Chaque réservation d'une prestation de voyage (vol et hôtel) est donc considérée comme un marché à part entière. Des conditions préférentielles sont par conséquent accordées au moyen de contrats-cadres conclus avec les soumissionnaires intéressés s'adressant à la CVC. Ces contrats-cadres règlent les conditions générales des contrats individuels ultérieurs dont certains sont conclus par la CVC, mais souvent directement par les intéressés eux-mêmes. Les montants contractuels s'élèvent à zéro franc, car les paiements correspondant à l'ensemble des prestations réservées par la CVC sont généralement effectués par les départements concernés de l'administration fédérale.

Les chiffres ci-dessous se basent sur les transactions de la Centrale des voyages de la Confédération. Les transactions qui n'ont pas été opérées par la CVC ne sont pas prises en compte.

Chiffre d'affaires (en millions de fr.)	2018	2019	Écart
Vols en Europe	11,78	11,22	- 5 %
Vols dans le monde entier	14,74	13,86	- 6 %
Train*	3,42	3,28	- 4 %
Hôtels	2,82	2,86	1 %
Véhicules de location	0,29	0,33	13 %
Prestations de voyage div.**	0,02	0,01	- 48 %

*Billets de train internationaux (transports publics nationaux pas inclus)

**Taxi, bus, ferry-boats, assurances, excédents de bagages, prestations spéciales, etc.

Les cinq destinations de voyage les plus souvent réservées en Europe et dans le monde sont les suivantes:

Europe	Passagers en 2018	2019
Bruxelles	1866	1623
Vienne	1075	772
Londres	732	584
Berlin	667	576
Amsterdam	545	518

Monde entier	Passagers en 2018	2019
Washington	242	282
New York	340	266
Tel-Aviv	282	237
Nairobi	81	126
Pékin	124	124